



Regards d'Auvergne

Regards d'Auvergne

- Bulletin du Comité de la Haute Auvergne
- Depuis 1963

N° 205

Juillet 2006

Bruno Grua, évêque de St-Flour

Brice Hortefeux au Comité

L'analyse sociale d'Alain Sauret

La "*découverte économique*"

Conrad Kickert biographié

N° 205 - Juillet 2006

Editorial
(*Christian Gard*)

p. 3

Le Scénoparc "iO" p. 17
Bonne chance à nos Amis, amis des vieilles bêtes à cornes. Précipitez-vous en famille à Valette !

POLITIQUE

Dîner-débat : Jacques Barrot p. 4
Notre compatriote de la Haute-Loire est atypique dans le paysage politique français. Il apparaît comme un homme de conviction, pour lequel les mots Etat et Service public ont un sens. Sa visite s'inscrit dans l'analyse européenne que nous avons menée depuis plusieurs années.

Dîner-débat : Brice Hortefeux pp. 5-8
(*Jean Peythieu*)
Le ministre délégué aux collectivités locale a su séduire les Auvergnats de Paris, tant par son franc parlé que par son efficacité à mener à bien sa politique. Les prochaines échéances électorales le mèneront sans doute à de très grandes responsabilités. Tant mieux pour l'Auvergne !

ECONOMIE & SOCIAL

L'analyse sociale d'Alain Sauret pp. 9-14
(*Frédéric Bergounioux*)
Un exposé magistral, fait par un des hommes les plus compétents de France dans ce domaine. A lire ! Mais nous ne lâcherons pas Alain Sauret de sitôt, l'emploi sera au cœur des débats de 2007.

Edouard Michelin p. 14
(*Christian Gard*)
Et s'il était permis aux entreprises d'avoir une âme ? Quelques souvenirs pour que cette tragédie porte néanmoins des fruits.

La "Découverte économique" pp. 15-16
(*Pierre Andrieu*)
Un exposé très intéressant sur le "tourisme industriel". Notre compatriote de la Haute-Loire nous fait partager un aspect peu connu d'un moteur du développement régional.

SOCIETE

Bruno Grua à Saint-Flour pp. 19-22
(*Alexandre Puechvent*)
Un nouvel évêque c'est une nouvelle vision de l'évangélisation, mais c'est aussi un témoignage de plus, un témoignage qui fait autorité, au-delà des Chrétiens. Bienvenue à ce nouvel acteur de l'Auvergne qui nous livre un peu de son âme à travers quelques mots simples.

Ruptures instauratrices? p. 23-24
(*Christian Gard*)
Une réflexion de fond, un peu insolente, dont on a pas fini de s'interroger s'il ne faudrait pas la prendre au premier degré ?

CULTURE

Conrad Kickert p. 27
L'Auvergne peut s'enorgueillir d'avoir accueilli un vrai maître. Souvenons-nous de l'exposition aux Ecuries d'Aurillac en 2004. Cette biographie est un bel ouvrage, qui nous parle d'un artiste, d'une époque, de l'art...

COMPTE RENDUS

Travaux parlementaires pp. 30-38
Quelques travaux parlementaires des circonscriptions de haute Auvergne au cours du 2^{ème} trimestre 2006. Le choix relève de la subjectivité de la rédaction, les commentaires de son objectivité, il ne reflète pas le travail des parlementaires.

Faute d'un accès facile, nous ne pouvons pas nous faire l'écho du travail des parlementaires européens.

Joint à ce numéro : 1 feuille d'inscription au dîner-débat du vendredi 13 octobre 2006

Regards d'Auvergne
bulletin trimestriel créé en 1963

Adresse :
Comité de la haute Auvergne
10 rue Monge, 75005 Paris
téléphone : 01 40 46 99 01
télécopie : 01 40 46 99 10
comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

—
Directeur de la publication :
Christian Gard

ISSN : 0247 1450

Commission paritaire :
n° 1006 G 86138

Imprimerie moderne (USHA)
137 avenue de Conthe, BP 337
15003 Aurillac Cedex
téléphone : 04 71 63 44 60

abonnement annuel = 20 €
à l'ordre du
Comité de la haute Auvergne

—
Comité de la haute Auvergne
association régie par la loi de 1901
fondée en 1963

présidents :
Jean Gandilhon (1963-1972)
Jean Teyssède (1972-1990)
Jean Peythieu (1991-2002)
Christian Gard (depuis 2002)

Adresse :
10 rue Monge, 75005 Paris
téléphone : 01 40 46 99 01
télécopie : 01 40 46 99 10
comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

cotisations :
Sociétaire = 20 €
Sociétaire + abonnement = 40 €
Bienfaiteurs = à partir de 40 €
Bienfaiteurs + abonnement > 60 €

—
www.comite-haute-auvergne.fr

Editorial

L'intendance ou l'avenir ? Les Présidentielles favoriseront-elles le candidat qui amnistiera les contrevenants et accordera des subventions à tout-va, ou feront-elles émerger celui qui donnera le ton juste pour parler de l'homme, de son avenir, de sa dignité ? C'est la trame de ce numéro.

Brice Hortefeux pose la question de "*l'avenir-menace*" et de "*l'avenir-promesse*" ; Alain Sauret replace l'individu au centre du contrat social dans l'entreprise ; l'émotion populaire et nationale autour de la mort accidentelle d'Edouard Michelin confirme que la métaphysique n'est pas le boulet du capitalisme ; et Bruno Grua spiritualise ce débat. Le Comité recevra Jacques Barrot le 13 octobre prochain, jour de la saint Géraud, patron d'Aurillac. Son "humanisme" le poussera certainement à prolonger le débat.

Nous vous souhaitons une excellente lecture. Bonnes vacances. Et revenez le 13 octobre prochain pour entourer Jacques Barrot. Sa mission européenne, notamment dans le domaine des transports, est primordiale pour l'Auvergne. Après la démographie, les transports sont certainement le problème le plus délicat pour l'économie de notre pays. Et il n'est pas impossible que démographie et transports soient intimement liés.

Le *Comité de la haute Auvergne* se veut être un "*think tank*" efficace, c'est-à-dire un forum pour informer et surtout susciter la réflexion. Le véritable pouvoir ne se mesure pas au lobbying direct auprès des pouvoirs publics, il se mesure par la pénétration des idées au cœur même du plus grand nombre. Car les *Grands* de ce monde ne conduisent pas la même politique selon qu'ils gouvernent des candides ou des gens informés. Merci de donner au *Comité* les moyens de sa mission : n'hésitez pas à envoyer votre cotisation, c'est aussi une façon d'agir pour le bien public.

Christian Gard

Dîner débat

Le Comité de la haute Auvergne a l'honneur de recevoir son compatriote...

Jacques Barrot

Vice-président de la Commission européenne
Directeur général aux transports et à l'énergie de l'Union européenne
Commissaire européen aux transports
Ministre du commerce (1978-79), de la santé (1979-81), du travail (1995-97)
Député de la Haute-Loire (1967-2004)
Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale (1993-95)
Conseiller régional d'Auvergne (1976-86)
Président du conseil général de la Haute-Loire (1976-2004)

Vendredi 13 octobre 2006

Accueil à partir de 19:30
au Cercle républicain
5 avenue de l'Opéra, 75001 Paris
Métro : Pyramides [7], Tuileries [1] ou Palais-Royal [1]
Parking : "Pyramides"

Le président Barrot est au cœur de nos préoccupations. Au titre de vice-président de la Commission européenne, car nous n'avons pas fini de nous interroger sur l'Europe. Au titre de responsable des transports et de l'énergie, c'est le cœur même de ce qu'on appelle plus largement le "développement durable", c'est-à-dire notre avenir. Et les transports sont un souci tout particulier pour l'Auvergne. Enfin, au titre "d'honnête homme" ; les échéances électorales prochaines exigeront quelques humanistes pour cadrer les débats.

Organisation :

A leur arrivée, les convives sont reçus par les administrateurs du *Comité de la haute Auvergne* qui leur remettent la liste des participants et les présentent individuellement à d'autres convives. Cette liste informe sur les "attaches" en Auvergne des participants, ainsi que sur leurs activités socioprofessionnelles - compte tenu des éléments aimablement transmis par chacun, ces informations permettant un placement harmonieux à table. Un compte-rendu des débats est publié dans les *Regards d'Auvergne*. Les photos du dîner sont exposées dans la photothèque du site internet. Les convives peuvent éventuellement demander que, sous leur nom, un hyperlien conduise l'internaute vers leur propre site socioprofessionnel.

Inscription :

Remplir le bulletin d'inscription joint à ce numéro des *Regards d'Auvergne*.

Ce même bulletin est disponible sur le site <http://www.comite-haute-auvergne.org/ADM15/DDIB.pdf>

L'inscription n'est valable qu'accompagnée de la participation financière.

Brice Hortefeux au Comité

Dîner-débat du mercredi 19 avril 2006

Propos recueillis et synthétisés par Jean Peythieu

M. Brice Hortefeux, heureux d'être parmi ses compatriotes, s'exprime tout d'abord sur un ton enjoué et plein d'humour. Il commence par contredire la météo nationale en déclarant que, tout récemment à Riom-ès-Montagnes, lors de l'inauguration de la clinique du souffle, il faisait très beau ! Et, ne pouvant retenir son penchant pour le bien vivre, il déclare qu'à Chanterelle, sur le plateau d'Allanche, il y a un très bon restaurant. Le message

est bien passé : le ministre est amoureux de son pays. Puis, le ministre rappelle sa présence, l'an dernier au *Comité de la haute Auvergne*, pour entendre l'intervention du Président Giscard d'Estaing sur la Constitution européenne. Il regrette certes le résultat du référendum, mais souligne que le remaniement ministériel qui s'en suivit lui a offert un "*maroquin*" ! Brice Hortefeux est revenu sur les grands chantiers en cours de son ministère.



Muriel Bachelier (dircom Mazars), Brice Hortefeux (ministre des collectivités territoriales), Christian Gard (président du Comité)

ACHEVER LA DECENTRALISATION

L'une des principales missions du ministre délégué aux collectivités territoriales a consisté à parachever la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation issu de la loi du 13 août 2004. Parmi les difficultés que cela comptait, résidait le transfert du personnel et plus particulièrement du personnel technique, ouvrier et de service (OTS) qui travaille dans l'éducation nationale et dont les modalités n'étaient pas encore toutes définies. De tels transferts aux conseils généraux étaient relativement simples car

ces derniers maîtrisent les problèmes de gestion ; les conseils régionaux, en revanche, n'avaient encore aucune expérience en la matière. Pour l'Auvergne, 285 salariés sont concernés, ce qui multiplie par 6 les effectifs de gestion de la région.

Une commission nationale de conciliation a donc été mise en place ; toutefois l'administration n'avait pas de marge de manœuvre et était contrainte de conserver une position ferme. L'Etat a donc transféré le personnel et le financement, limitant toutefois la mutation aux agents et non au

personnel qui les gère. Le transfert des 93.000 agents est désormais engagé et le calendrier initial respecté.

L'INTERCOMMUNALITE

L'intercommunalité est un autre chantier auquel le ministre prête une attention toute particulière. La France est une mosaïque de 36.800 communes (un "Jardin à la Française" pour retenir le titre de son livre), soit autant que dans l'ensemble des autres pays de l'Europe des 15 réunis. Et dire que le Japon compte 3.600 communes pour 127 millions d'habitants ! Sous le ministère d'Olivier Guichard, alors chargé de l'aménagement du territoire, quelques rares fusions ont pu réduire légèrement le nombre de communes en France, mais depuis, rien n'a été fait en ce sens.



Valérie Hortefeux, Sylvain Velleine (Pdt BWA), J-F Balthazar

L'Etat accorde des avantages fiscaux et des dotations supplémentaires aux collectivités qui ont opté pour l'intercommunalité. Mais les périmètres des communautés de communes sont souvent trop petits. Ainsi, certains regroupements ne comptent que deux communes ! Il y a trois ans, le personnel des communes représentait 1.040.000 personnes, désormais il en compte 1.090.000. Paradoxalement, l'intercommunalité a entraîné la création de 300.000 emplois supplémentaires.

Dès son arrivée, Brice Hortefeux a constaté qu'un vent mauvais soufflait sur l'intercommunalité. Plusieurs rapports – dont celui de la Cour des comptes – mettaient en lumière les imperfections nées d'une volonté accélérée de couvrir l'ensemble du territoire. Afin que l'intercommunalité joue le rôle majeur qui aurait du toujours être le sien, à savoir constituer l'élément structurant du territoire national, Brice Hortefeux a cosigné avec Nicolas Sarkozy une circulaire. Les intercommunalités

doivent désormais s'appuyer sur un périmètre cohérent, définir un intérêt communautaire substantiel et mettre un terme aux doublons qui ont suscité des critiques sur le thème du gaspillage et des deniers publics.

REFORME DE LA TERRITORIALE

Le précédent numéro des "Regards d'Auvergne" a publié une interview du Ministre, relative à la réforme de la fonction publique territoriale. Les convives de ce dîner-débat étaient donc "avertis". Brice Hortefeux a ainsi pu développer sa pensée.

Une enquête a montré que 75 à 80 % des jeunes Français veulent rejoindre la fonction publique, notamment pour bénéficier de son statut protecteur. Il faut noter que l'Italie parvient à remettre en cause les statuts des fonctionnaires ; quant à la Suisse, elle a renoncé à établir un statut spécifique pour la fonction publique.

La fonction publique hospitalière compte 200.000 personnes. Quant aux fonctionnaires publics territoriaux, ils sont 1.700.000 comprenant les "TOS". Mais aujourd'hui, cette fonction publique de proximité est menacée car 38 % de ses fonctionnaires partiront à la retraite d'ici 2012.

La réforme engagée par le ministre, indispensable, porte sur deux points :

1°) D'abord, elle offre aux maires davantage de souplesse dans le recrutement et la gestion du personnel. Ainsi, à Massiac (Cantal), commune de 5.000 habitants, si le maire souhaite recruter quelqu'un pour diriger une crèche, il pourra, grâce à cette loi, embaucher une personne issue du secteur privé, dotée d'une qualification et d'une expérience de plusieurs années. Le maire pourra tenir compte de cette expérience, n'étant plus condamné à la recruter au 1^{er} échelon.



*Jean-Pierre Cointreau (Pdt Syndicat français des liqueurs),
Suzanne Villemin, Gilles Barissat (L'Auvergnat de Paris)*

2°) Ensuite, la fonction publique territoriale offre 253 métiers différents. Le *Centre de formation de la fonction publique territoriale* présidée par M. Rossinot dispense des formations très spécialisées et variables selon les régions : l'accordéon en Auvergne, la raquette pour marcher dans la neige dans d'autres régions, la pirogue en Guyane, etc. Est-ce bien nécessaire? La loi devra rationaliser et améliorer ces formations. D'autre part, les fonctionnaires, notamment ceux de catégorie C, se verront offrir une formation. C'est une avancée sociale considérable pour ces hommes et ces femmes. Ce sera également un avantage pour les habitants qui auront à traiter avec des fonctionnaires mieux formés.

Le Ministre précise : *"Je n'ai pas encore beaucoup communiqué sur ce sujet, mais cette réforme va bientôt passer au Conseil supérieur de la fonction publique. Il y aura une nécessaire négociation avec les élus qui sont presque tous de gauche dans les régions. C'est déjà fait au Sénat (où les élus de gauche ne s'y sont pas opposés) mais pas encore à l'Assemblée. Ce troisième acte touche rappelons-le 1.700.000 personnes."*



*Jacques Rondepierre (BWA),
Jérôme Delcamp (commissaire priseur)*

L'Auvergne

Si l'Auvergne accuse beaucoup d'inconvénients et de faiblesses, certains handicaps peuvent aussi se transformer en atouts. Brice Hortefeux cite à titre d'exemple un article paru, le matin même, dans *"La Tribune"* (19 avril 2006) s'amusant à prendre Clermont-Ferrand comme repoussoir. Il faut confier l'Auvergne à une meilleure communication et évoquer des entreprises ou des hommes très célèbres de la région qui ne sont pas suffisamment mis en valeur. Le Ministre racontait avoir croisé Bernard Arnault qui avait montré sa fierté d'être originaire de Marsac-en-Livradois, entre Ambert et La Chaise-Dieu. Il y passait ses vacances dans sa

famille maternelle dont le nom "Savinell" a d'ailleurs été donné à une jeune entreprise devenue Fériel. De tels patrons des plus grandes entreprises mondiales (LVMH) pourraient être sollicités pour véhiculer les images prestigieuses de notre région.

Il est vrai que l'Auvergne a connu des personnalités politiques de premier plan qui ont peut-être un peu tout masqué. Georges Pompidou ou Valéry Giscard d'Estaing ont largement contribué à donner une image positive à l'Auvergne. Il y a donc beaucoup de raisons d'être optimiste pour notre région. L'optimisme est une question de volonté et il faut que cette volonté soit partagée.



Frédéric Maynier, François Sevestre

QUESTIONS-REPONSES

Alain Sauret (président du cabinet Barthélémy et du réseau international Ius Laboris) : *Je pense que l'élection présidentielle se fera sur le problème du chômage. Est-ce que l'idée du contrat unique ne serait pas une bêtise, notamment lorsqu'il s'agit de remplacer du personnel en congé de maladie ?*

BH : La prochaine élection se fera certes en partie sur le chômage, mais surtout sur la question de l'avenir. Actuellement l'avenir est perçu comme une menace alors qu'il était autrefois conçu comme une promesse. Comment y revenir ? Beaucoup de pays font mieux que nous comme la Grande-Bretagne, l'Espagne qui nous rejoint ou encore le Danemark où le taux de chômage est tombé à 8,5 %.

Comment font ces pays? Par des mesures analogues au CNE. En revanche, plutôt que de se focaliser sur les jeunes, la réforme doit être collective et négociée

par anticipation. Dans l'ensemble, les pays européens ont su combiner deux facteurs : d'une part souplesse et flexibilité, d'autre part garantie de certains droits sociaux.

Bruno d'Aligny (administrateur du Comité de la haute Auvergne) : *Quelle est la différence entre communautés urbaines, communautés d'agglomération (Marseille, Lyon, Lille, Strasbourg...) et intercommunalité ?*



Blandine Proriol, Jean Peythieu, Valérie Hortefeux

BH : C'est une question d'échelle. La communauté urbaine de Strasbourg fonctionne très bien et a permis des économies de personnel importantes.

Il faudrait aussi ajouter les "pays" à cette liste. Je voulais proposer la suppression des "pays" mais je me suis aperçu que certains y étaient très attachés : comme une partie du groupe UMP à l'Assemblée nationale (une moitié est contre, l'autre y est plus favorable). Il faut en tout cas redéfinir le rôle du "pays" et surtout regarder s'il y a des frais de gestion et notamment si les élus bénéficient d'indemnités. En effet, le "pays" n'assumant pas de frais de gestion, aucune indemnité ne devait être accordée.



Daniel-Jean Cassagne, Sandrine Gineste, J-Ph de Burzet

Pierre Andrieu (président de l'Auvergne Business Club) : *Que pensez-vous des idées du président Balladur sur l'avenir de l'Union européenne ?*

BH : M. Giscard d'Estaing a l'idée de laisser passer les élections présidentielle et législatives avant de reparler de la constitution européenne. La partie institutionnelle du projet de constitution pourrait être reprise par un vote au Parlement en laissant de côté la partie générale. Mais cela poserait un problème juridique car le texte adopté en France ne serait pas tout à fait le traité adopté par les autres membres de l'Union.



Dr Florent Farges, François de Sonis, Pdt Jean Mathieu

Pour résoudre cette difficulté, les pays fondateurs pourraient être associés à cette adoption, en s'inspirant, par exemple, de ce qui a été fait en matière d'immigration. L'admission de la Pologne a ainsi transformé le G5 en G6. On a constaté que les grands pays sont seuls concernés par l'immigration et cherchent des solutions alors que les Etats plus petits ne sont pas concernés risquant de rendre impossible toute solution efficace.

Sandrine Gineste (cabinet Bernard Brunhes) : *Le Gouvernement tranche souvent à la place des syndicats parce que les syndicats ne sont pas actuellement vraiment représentatifs des salariés (le taux de pénétration des syndicats étant actuellement d'à peine 8 % des salariés). Je ne comprends pas que l'on ne favorise pas une vraie représentation syndicale (c'est-à-dire représentatif des salariés) qui permettrait sans doute un dialogue social de meilleure qualité.*

BH : La réforme interviendra dans un délai de 12 à 15 mois.

L'analyse sociale d'Alain Sauret

Table ronde d'autour d'Alain Sauret, président du cabinet Barthélémy et de l'Alliance Ius Laboris
Propos recueillis et synthétisés par Frédéric Bergounioux (association BWA)

Rd'A : Maître, vous êtes avocat. Vous avez dirigé pendant très longtemps le cabinet **Barthélémy**¹ et êtes à la tête actuellement d'une société d'avocats internationale qui s'appelle "**Ius Laboris**". Pouvez-vous nous dire quelques mots sur ces deux structures ?

A.S. : Le cabinet Barthélémy dédié au droit du travail et au droit de la protection sociale est l'un des plus importants et des plus connus dans ce domaine.

S'agissant de l'Alliance internationale, il y a un peu plus de cinq ans, nous avons décidé, sur la suggestion de clients, de créer *Ius Laboris*. Aujourd'hui, cette alliance regroupe de nombreux leaders, ou cabinets hautement recommandés en

droit du travail et de la protection sociale. Trente cinq pays sont membres de l'alliance *Ius Laboris* et comportent au minimum 1.200 avocats, tous spécialisés en droit social, ce qui représente une entité impressionnante.

Cinq ou six représentants majeurs de ces cabinets dans certains pays sont eux-mêmes représentants pour les employeurs ou pour le gouvernement de ces organismes auprès du *Bureau international du travail* (BIT), ce qui donne une notoriété et une assise toutes particulières à *Ius Laboris*.

Rd'A : De ce fait, vous avez à la fois, une vision internationale et une vision hexagonale qui doit être



Sylvain Velleine (président de BWA), Alain Sauret, Christian Gard (président du Comité)

¹ Alain Sauret est aujourd'hui président du Conseil de surveillance du cabinet Jacques Barthélémy & associés, 5 rue d'Athènes, 75009 Paris et 39 rue Amadéo, 63000 Clermont-Ferrand.

marquée par la connaissance obtenue, permettant de confronter les idées et les sujets touchant au droit social.

A.S. : Oui, il est vrai que le fait de présider *Ius Laboris* et d'aller régulièrement dans différents pays voir comment les règles de droit social s'appliquent au jour le jour, donne une connaissance différente et un recul tout à fait intéressant sur les questions que l'on peut se poser, ou les évolutions que l'on peut constater, ou que l'on cherche à orienter dans notre Hexagone.



Jean Peythieu, Bruno d'Aligny, Jean-Claude Magrin, Jacques Rondepierre (BWA)

Rd'A : *Il semble que sur la mondialisation, vous ayez un avis nuancé quant à ses côtés négatifs. Pouvez-vous nous expliciter quelque peu cet avis, qui contraste avec les avis souvent émis à propos de la mondialisation ?*

A.S. : Il est vrai que les aspects négatifs sont mieux connus que les autres et quand on parle de la mondialisation en droit social, on pense au moins disant : délocalisations, licenciements dans les pays qui ont un certain niveau de revenu, donc de coût salarial. Il est vrai aussi que les opérations de dumping ou les conséquences de "l'ex-directive" Bolkenstein ont eu des effets désastreux, y compris sur les votes de certains pays à propos de l'adoption de la constitution européenne.

Cette course au moindre coût est, dans les activités industrielles, tout à fait patente. Elle gagne, bien évidemment et malheureusement, les activités tertiaires comme l'informatique ou les traitements comptables.

Il est à noter toutefois que le système de délocalisation que l'on connaît depuis des années évolue très rapidement. Par exemple, actuellement, le Portugal et l'Irlande ne sont plus nécessairement destinataires de délocalisations. L'Europe centrale l'est déjà moins, ou plus, mais en revanche, d'autres pays aux coûts salariaux encore moindres, comme certains d'Asie du Sud-Est, "récupèrent" les effets de la délocalisation.

Délocalisation et localisation

Il ne faut toutefois pas confondre d'une part les délocalisations pour des traitements et des prestations d'entreprises situées en Europe occidentale et d'autre part celles qui développent une activité propre au sein des pays d'accueil. On peut ainsi citer comme "localisation", les installations dans les pays d'Europe centrale des grands industriels de l'automobile, ou encore le cas de L'Oréal en Chine, qui achète des usines et qui développe une production, notamment locale, et dans cette optique, on n'est déjà plus dans les aspects négatifs, mais dans des aspects hautement positifs de conquête des marchés. Les deux se mêlent étroitement et les messages à ce sujet sont nécessairement complexes. Quand on installe une usine à l'étranger on voit d'abord délocalisation, alors qu'il peut s'agir – et il s'agit souvent – de localisation en vue de développer les productions internationales.

L'impact "développement durable"

D'autres aspects positifs me paraissent tout aussi importants à citer, car ils permettent de dessiner ce que pourra être demain l'effet avantageux de la mondialisation. C'est d'abord le grand mouvement qui se dessine depuis quelques années autour des principes de développement durable et de sa traduction en social qu'on peut, pour faire simple, qualifier de démarche "socialement responsable".

Le "développement durable" et le "socialement responsable" créent un cercle vertueux, en ce sens que les grands groupes trouvent, au travers du respect de la mise en œuvre de ces principes, une image sans cesse améliorée où d'ailleurs le financier est notablement conduit par le social. Cela mérite d'être noté, puisque très souvent, on voit des aspects négatifs dans la conduite du social par le financier.

Deuxièmement, le fait que la démarche autour du développement durable et une approche socialement responsable visent les parties prenantes. Cela a comme conséquence que le cercle vertueux s'élargit par un effet "boule de neige" qui vise non seulement les salariés, les activités d'une entreprise considérée, mais également l'ensemble de ses partenaires et notamment de ses sous-traitants, qui vont être astreints à un respect de règles, à un code de conduite, à un code éthique aussi rigoureux que

celui de l'entreprise donneur d'ordre, car à défaut, l'image de l'entreprise pourrait être – dans la mesure où les contrats, par exemple, signés entre ces sociétés n'auraient pas le profond respect de toutes les règles éthiques et les règles des meilleures pratiques de chacun des pays concernés – atteinte, non seulement pour les sous-traitants, mais également pour l'entreprise principale.

Il est certain que le contrôle de l'engagement social à cet égard, notamment par les écoles de notation sociale, permet de vérifier l'application des bons principes et leur mesure, ce qui est tout à fait intéressant pour les parties prenantes et pour les consommateurs ou les gouvernements qui regardent agir les entreprises.

Des thèmes transversaux émergent

Il faut noter aussi que par le raccourcissement des frontières et du temps, au regard des échanges de marchandises et des échanges des personnes, dû à la mondialisation, les grands thèmes du droit social se transversalisent de manière extrêmement rapide et on voit ainsi se "gommer" une partie des différences qui peuvent être liées à des cultures ou à des niveaux d'activités ou d'intégration économique qui sont différents. On peut ainsi citer, par exemple, le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, le respect du principe de l'égalité professionnelle ou de parité, demain, la diversité, qui ont partout une signification et un contenu proches.

En quelque sorte, et pour être extrêmement succinct dans l'analyse, on peut dire que la "soft law" c'est-à-dire la loi douce qui peut provenir de règles organisées par les grands groupes ou les entreprises elles-mêmes, sera sans aucun doute la maîtresse, demain, des évolutions.

Rd'A : Finalement, quel jugement portez-vous sur ces effets, à la fois négatifs et positifs ?

A.S. : C'est un jugement contrasté sur les effets de la mondialisation. De même qu'en matière économique, il peut y avoir les meilleurs effets ou les pires, en matière sociale, si on a identifié des aspects négatifs, on peut, au travers de ce que je viens d'indiquer, évoquer des aspects positifs extrêmement importants qui, demain, devraient être les meilleurs véhicules d'une amélioration globale des pratiques dans le monde entier et ce,

quels que soient les pays, puisque ce sont les présences des grands groupes et de leurs établissements ou filiales qui, finalement, sont les meilleurs porteurs d'une évolution positive, pour les raisons que je viens de vous indiquer. Le rôle des Etats est ensuite de se servir de ces exemples.

Rd'A : Nous sommes à quelques mois des présidentielles, celles-ci sont toujours propices à des projets de réforme. Quel est votre sentiment à cet égard ?

A.S. : On ne peut pas s'intéresser bien sûr à tel ou tel candidat, mais on peut s'intéresser à certaines réflexions qui ont pu avoir cours. Deux idées peuvent être citées, l'une tourne autour de la représentativité syndicale et l'autre, autour de la notion de contrat unique.



Frédéric Bergounioux (BWA) et Robert Four

Représentativité syndicale

S'agissant du premier point, il ne faudrait pas qu'il y ait des contresens, car pour les politiques, la réflexion sur la représentativité syndicale² consiste à moderniser les critères de représentativité, ce qui aurait pour conséquence que le nombre de 5 centrales reconnues à l'échelon national pourrait passer à 6 ou 7. La préoccupation des employeurs est tout autre, puisqu'il s'agit pour eux d'avoir une liberté de présentation de candidats au premier tour, ce qui est une question très différente de celle du toilettage des critères de représentativité.

En réalité, est-ce que l'enjeu est aussi sensible que l'on veut bien le dire, dans la mesure où le monopole qui est réservé aux syndicats représentatifs a comme conséquence d'avoir un premier tour d'élection qui les concerne, mais

² Voir plus haut la question posée à Brice Hortefeux au cours du dîner-débat du 19 avril.

l'expression libre peut venir au deuxième tour ; dès lors, pour les chefs d'entreprises, il ne m'apparaît pas qu'il s'agisse d'une priorité.

Contrat unique

S'agissant des réflexions autour du contrat unique, on voit bien que la préoccupation est de permettre à des salariés qui, autrement, seraient titulaires d'un contrat précaire, de pouvoir afficher auprès d'un bailleur, d'un banquier, un contrat qui lui assure une forme de garantie externe de la présentation de son activité.

Toutefois, il ne faudrait pas que l'idée de contrat unique ait comme conséquence de retirer une transparence nécessaire à la relation entre le salarié et l'employeur lui-même, car si on met sous le vocable de "contrat unique" le remplacement par exemple d'un salarié absent, ou empêché d'agir, et que le remplaçant puisse imaginer que dans le cadre d'un contrat unique, il est titulaire d'un engagement à durée indéterminée, dans ces conditions, l'absence de transparence aurait comme conséquence que le salarié ainsi engagé pourrait se trouver trompé.

Il y a donc une réflexion bien plus fondamentale à avoir sur ces sujets et si, sur un plan politique, le contrat unique est porteur, c'est peut-être simplement pour dire que le contrat de droit commun – mais c'est déjà le cas – demeure largement et nécessairement le contrat à durée indéterminée. A cet égard, l'intrusion du CNE ("*Contrat nouvelle embauche*") dans les PME de moins de vingt personnes n'a d'autre objectif que de rassurer et d'assurer la promotion du salarié dans le cadre de ce contrat. Il ne s'agit en aucun cas de mettre en avant l'éventuelle précarisation due à une rupture, dont on voit d'ailleurs, au bout de quelques mois d'application, que cette facilité sert le salarié à l'origine des $\frac{3}{4}$ des interruptions des contrats CNE.

La valeur du travail

Rd'A : Mais alors, quels sont les enjeux pour la France et quelles sont les perspectives sociales pour notre pays ?

A.S. : D'abord les enjeux. Il convient de se pencher sur la question de savoir si on peut remettre la France au travail. Cette question est souvent posée et les réponses peu souvent données. L'idée qui prévaut aujourd'hui, c'est que

quelles que soient les générations, il y a sûrement un même goût pour le travail. Simplement, on doit comprendre les évolutions des esprits et chaque génération a une approche différente de sa relation avec le travail.

Aujourd'hui, il s'agit pour les jeunes de bien faire leur travail, mais sûrement, d'avoir une distance par rapport à la "toute activité" ; les "35 heures" ont pu accentuer l'idée que la vie privée doit être mieux équilibrée avec la vie professionnelle.

Si on ne prend pas en compte cette évolution des esprits, on peut faire des contresens et mal juger des générations qui, par ailleurs, ont les mêmes talents que leurs prédécesseurs mais ne les expriment pas nécessairement de la même façon et dans les mêmes conditions.



Alain Sauret et Christian Gard

Quels enjeux pour la France, qui, on le sait, est très cloisonnée ? Et bien, ce serait sûrement de continuer à "détricoter" tout ce qui conduit à des rigidités et en France, les passerelles entre le public et le privé, entre le privé et le public, se développent et c'est une bonne chose parce que cela a comme conséquence de remettre en cause des systèmes extrêmement rigides du côté public, mal adaptés.

Il convient donc d'adapter les règles pour que ces transferts puissent devenir monnaie courante, ce qui serait une façon aussi de changer les mentalités, de changer les enjeux des garanties sociales, et surtout de les adapter pour qu'il y ait complémentarité et pour qu'une souplesse professionnelle puisse jouer à plein.

On doit ensuite regarder les tendances. Les tendances, c'est la montée permanente du nombre de créations d'entreprises, qui permettent aux chefs d'entreprise d'être souvent considérés

comme des travailleurs indépendants dans leur statut, bien que parfois, ils en soient les salariés. Et en dehors des créations d'entreprises, il y a le développement des contrats d'entreprise où des personnes qui ont une expertise et une autonomie dans l'exercice de leur art peuvent, sans qu'il y ait d'atteinte aux règles et notamment aux règles du salariat, avoir la possibilité de s'engager dans de véritables contrats d'entreprise, parce qu'ils peuvent percevoir des honoraires et qu'étant seuls maîtres de l'exercice de leur art, l'indépendance qu'ils peuvent manifester justifie un tel traitement.

Bien sûr, on doit rajouter à ce panorama la montée en puissance des nouvelles règles qui intéressent notamment les cadres qui peuvent exprimer leur activité salariée en jours. Cela a permis de faciliter les relations avec l'employeur, l'organisation du travail et les rendre plus libres, plus autonomes, plus proches donc de ces experts dont je parlais à l'instant et qui peuvent désormais agir à peu près en toute quiétude, en partenariat d'honoraires avec les entreprises.

Retraites et cotisations sociales

Mais, me direz-vous, au-delà de ces évolutions constatées, quelles perspectives ? Les perspectives ne manquent pas. Les réflexions ne doivent pas manquer non plus sur des thèmes comme l'idée de mettre un terme à ces inégalités trop criantes, public et privé, même si l'exemple de la réforme de 2003 sur les retraites³ est un début de réponse à une réduction des inégalités.

Il est bien certain que les nouvelles étapes sur ces questions des retraites devraient avoir pour effet de réduire encore le champ des inégalités entre public et privé, le privé étant largement défavorisé par rapport aux règles aujourd'hui applicables au secteur public.

Une réflexion a pu agiter le Landerneau politique, c'est la réforme des cotisations sociales et on a vu, après les propos du chef de l'Etat, la présidente du Medef venir indiquer que cela serait bien que les cotisations sociales soient affectées en totalité aux salariés. Ceci est de toute façon et effectivement une fausse question, puisque le coût

global est toujours pour l'entreprise. Par contre, il est vrai qu'en terme de pédagogie, être responsable d'équilibres multiples dans tout ce qui est organisation des garanties sociales permettrait sûrement aux salariés de mesurer que tel ou tel dérapage, ou telle ou telle situation où on va à la facilité, a, en réalité, une conséquence négative sur l'évolution des cotisations.

Probablement que les charges sociales devraient encore avoir une partie de leur contenu transférée vers l'impôt, puisque c'est le seul moyen d'aller vers une solidarité nationale plus élargie et de mettre à parité, là aussi, des personnes qui sont assez bien protégées de manière absolue dans leur emploi et d'autres qui ont l'obligation de subir les aléas que les entreprises subissent elles-mêmes sur le plan économique.



Christian Gard, Frédéric Maynier, Bruno Chavialle, et Jean-François Balthazar

Prendre en compte l'individu

Il est certain que l'une des grandes évolutions, qui est déjà commencée, consiste à prendre en compte l'individu en tant que personne et à pouvoir essayer de suivre son évolution, au regard plutôt de lui-même, qu'au travers du prisme que constitue sa relation de travail avec une entreprise. L'entreprise peut être un employeur passager, l'individu débute sa carrière et la termine, et dans ce continuum, il pourrait être novateur d'imaginer que l'ensemble des règles puissent s'intéresser tout autant à l'individu qu'à l'entreprise, tout autant à un système de garanties sociales individuelles qu'à des garanties toutes collectives, issues de règles facilitées par la mise en œuvre d'accords collectifs.

³ Voir conférence d'Alain Sauret à l'*Auvergne Business Club* (<http://aabc.typepad.com>) en octobre 2004, compte rendu dans les *Regards d'Auvergne* N° 200.



Bruno Chavialle, Sylvain Velleine, Alain Sauret, Christian Gard

Si on veut demain que l'individu devienne un centre de capitalisation pour son épargne salariale, pour des garanties de prévoyance qui pourraient démarrer dès le plus jeune âge en matière de cotisations pour des prestations ultérieures, notamment en terme de retraite, et bien cela signifie que l'on devrait voir s'estomper des règles parfaitement maîtrisées et organisées pour l'entreprise, afin qu'elles puissent, non plus desservir, mais servir l'individu dans une approche qui pourrait être celle d'un contrat d'activité passé par les ou la collectivité(s), et pas

seulement l'entreprise, avec chaque individu. Il s'agit d'une suggestion, sur laquelle bien sûr des réflexions doivent et peuvent se développer et permettre de dessiner ce que pourrait être une relation nouvelle entre, cette fois-ci, la société prise dans son ensemble et chaque individu considéré comme un centre d'intérêt.

Rd'A : Merci pour vos commentaires, nous espérons que cela pourra donner lieu à d'autres débats, nos colonnes s'offrent volontiers à nos lecteurs qui sont les bienvenus dans notre "think tank".

Edouard Michelin

Le hasard de la conscription me plaçait dans la même chambrée qu'un fils de "Monsieur François". Nos origines auvergnates communes firent le reste pour que nous devenions amis. Un soir, alors que nous avions crapahuté toute la journée, nous conversions dans un demi-sommeil, juste attentifs à ne pas rater notre tour au mess :

- *Et pourquoi vous ne faites pas de pneus d'avions ?*

- *Il faudrait d'abord apprendre à les faire !*

J'avais souri à sa réponse spontanée, presque fataliste de la part d'un cerveau bien jeune mais pur produit de plusieurs générations d'Auvergnats obsédés par la qualité. Aujourd'hui une telle réponse de perfectionniste "grillerait" définitivement tout jeune diplômé d'une école de

commerce. Certes, "la Maison" elle-même a évolué ; Edouard avait su tenir compte des exigences de la mondialisation et de la bourse.

Pourtant l'émotion nationale, suscitée par la mort du jeune cogérant, ne s'explique que par le désir de chacun d'appartenir à une firme qui ait encore une âme. La manufacture est l'une des très rares grandes entreprises françaises qui incarne cette ambition. Cet anachronisme est paradoxalement ce qui la sauvera. Donnons du temps au temps ; il y aura toujours un Michelin pour symboliser des valeurs... presque insolentes !

Christian Gard

La découverte économique

Association "*Auvergne Business Club*"

Mardi 27 juin 2006, dans les salons du Cercle de l'Union interalliée
Conférence de **Jean-Pierre Cointreau**, président de Pages-Védrenne

Le "tourisme industriel" a pour but de faire connaître au grand public, les sites agricoles, industriels ou scientifiques des provinces traversées par les vacanciers. Dans un monde où les activités tertiaires prennent de plus en plus d'importance, ce tourisme dit de "découverte économique" permet aux familles urbaines de remonter aux racines de leurs aïeux agriculteurs ou industriels ; elles font alors connaissance avec leur terroir d'origine et les activités qui ont construit ce terroir. Ce tourisme a surtout le mérite de susciter la découverte des savoir-faire, souvent anciens mais encore très actuels, à une époque où la capacité de production des nos territoires doit être maintenue, et donc valorisée.

L'intérêt de l'entreprise

Depuis 1997, la société Pages-Védrenne⁴ a développé cette activité pour faire connaître l'excellence de ses méthodes de production. Elle a donc décidé d'ouvrir l'ensemble de ses sites de production aux touristes : distilleries de la "*Verveine du Velay*" en Haute-Loire, du "*Noyau de Poissy*" dans les Yvelines et "*Le Cassissium*"⁵ en Côtes-d'Or (Bourgogne).

En Auvergne, l'usine du Puy-en-Velay est un outil pédagogique remarquable, lauréat des trophées EDF du "*Tourisme industriel*". Ainsi ce sont plus de 15.000 visiteurs chaque année, essentiellement du printemps à l'automne, qui découvrent la Verveine du Velay, ses vertus immémoriales, et l'ensemble des recettes variées (cuisine, pâtisserie, cocktails) de la gamme Pages. Quant aux enfants, ils découvrent la palette des sirops Pages.

Pour l'entreprise, cette activité est outil commercial important : sur place, la boutique réalise le deuxième chiffre d'affaires des sept boutiques de la société.

⁴ www.auvergne.chambagri.fr/pages/rubsav/fiches/aboire/over.html

⁵ www.cassissium.com/fr/cassissium/visite_du_cassissium/index.php

L'intérêt pour l'économie locale

Le tourisme de "découverte économique" diversifie les centres d'intérêts proposés au public. Il représente aussi un choix alternatif aux visites traditionnelles de musées et de monuments. Il permet d'accroître le potentiel touristique d'une région. Ainsi, la distillerie de la Verveine du Velay est devenue le 5^{ème} site, en nombre de visiteurs, de la communauté d'agglomération du Puy en Velay. La distillerie est donc devenue une halte naturelle, insérée dans de nombreux programmes touristiques, qui contribue à l'allongement (si précieux !) des séjours dans la région.



Exposition d'affiches anciennes

Une politique active de partenariats

Pour assurer la réussite d'un tel concept, outre l'enthousiasme de l'équipe qui l'anime, Pages s'est appuyé sur plusieurs éléments :

- En tout premier lieu, une politique de partenariat avec les organismes qui possèdent le savoir-faire : offices de tourisme, syndicats d'initiatives et collectivités locales ;

- Mais également une politique de communication active, en participant à plusieurs salons dédiés au tourisme, et en travaillant au sein d'associations professionnelles (comme l'*Association nationale des sites remarquables du goût*). Grâce à l'initiative de Pages, la ville du Puy-en-Velay est devenue "site remarquable du goût" en 2006.

- Enfin, une politique d'accueil attentif avec un site constamment remodelé, enrichi de nouveaux thèmes et objets chaque année, et un souci constant de véracité, d'attractivité et de confort pour les visiteurs.

En conclusion, le tourisme de "découverte économique", notamment dans le domaine alimentaire, allie d'une part une démarche marketing performante mais non agressive, et d'autre part un enrichissement pédagogique, attractif, et ludique. Ceci permet d'enraciner encore plus profondément un savoir-faire et son terroir.

Quelques chiffres

Avec 75 millions de touristes, la France est la première destination du monde en nombre de visiteurs.

La France, troisième destination en termes de recettes générées, trouve un défi qualitatif à relever auquel le tourisme de "découverte économique" apporte une contribution nouvelle.

En 2002, près de 15 millions de Français ont pratiqué le tourisme de "découverte économique".

L'offre de "tourisme industriel, scientifique et technique" est encore trop faible en France, un cinquième des entreprises françaises le pratique : trois fois plus au Japon, en Allemagne ou aux U.S.A. Et deux tiers seulement des entreprises y sont ouvertes de manière permanente.

L'agroalimentaire est le secteur le plus représenté (30 %) dans les entreprises pratiquant le tourisme de "découverte économique". Six des dix premiers sites visités appartiennent à l'agroalimentaire. Il est d'autant plus apprécié que les visites se terminent le plus souvent par une dégustation.

Créateur d'emploi, le tourisme de "découverte économique" est reconnu pour générer un nouvel emploi minimum pour 10.000 visiteurs.

Pierre Andrieu

Président de l'AABC

<http://aabc.typepad.com/>



Salle des alambics, usine de la Verveine-du-Velay (Le Puy-en-Velay)

Le Comité de la haute Auvergne offre ses meilleurs vœux de réussite au

Scénoparc iO

Ouvert depuis juin 2006

Le Scénoparc iO propose à toute la famille de partir à la découverte d'une fabuleuse aventure, celle de la rencontre entre l'homme et un animal hors du commun. Une histoire fascinante qui prend naissance au cœur de la préhistoire avec les aurochs, ces incroyables bêtes dotées d'une puissance extraordinaire, aussi combatifs et dangereux que des fauves. Un récit époustouflant se prolongeant à travers les siècles et les cultures jusqu'à nos jours. 4 kilomètres de chemin. 9 lieux d'animations et de spectacles. Une durée de visite de deux heures environ, pour les plus pressés, à une demi-journée pour les plus curieux et les aventuriers.



Des animaux impressionnants sur 35 hectares de terrain : 80 animaux de 13 espèces différentes. De l'aurochs des origines aux énormes bœufs musqués dotés d'une surprenante toison en passant par les bisons évoluant jadis en troupeaux de plusieurs millions de têtes ou les buffles d'Asie dont on dit que leur destin est lié à leur maître jusque dans la mort. Mais aussi des rennes, des longhorns (vaches de l'ouest américain), des moutons de Soay, des vaches Highlands originaires d'Ecosse, des yacks Tibétains, des watusis d'Afrique dont les cornes peuvent atteindre 2,60 m, des Salers, superbes vaches rouges nées, dit on, de la lave des volcans d'Auvergne et encore bien d'autres surprises.

Situation

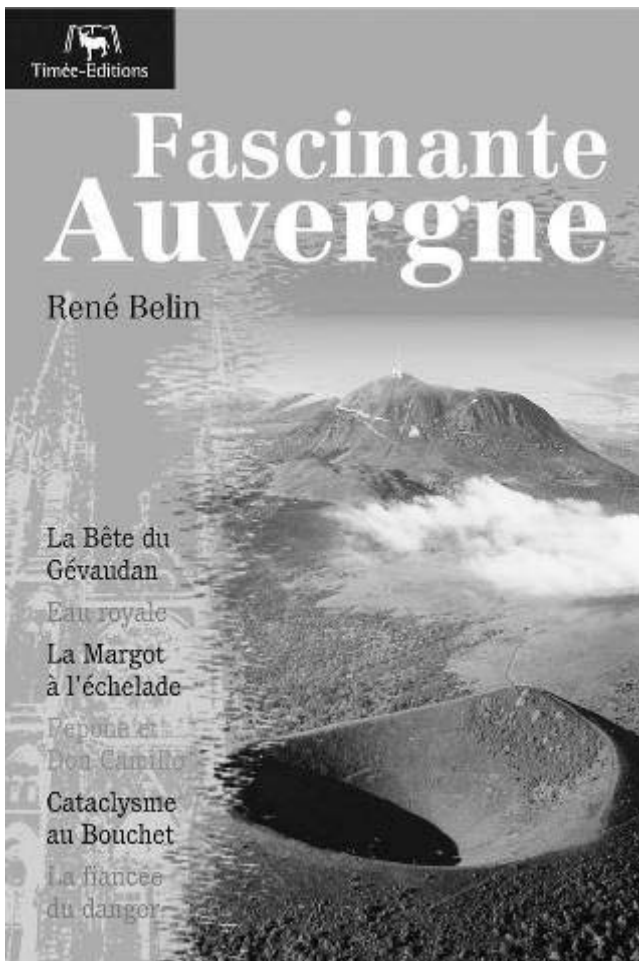
Canton de Riom-ès-Montagnes (Cantal), sur la charmante commune de Valette. En lisière de sites touristiques proches tels que le Puy Mary (20 km), le village médiéval de Salers (40 km), Vulcania (80 km), ou le Château de Val entouré des eaux du barrage de Bort-les-Orgues (30 km).

Communauté de Commune du Pays Gentiane

Le Scénoparc® iO est ouvert de Pâques à Toussaint. Horaires de 10 heures à 19 heures, en juillet/août (de 10 heures à 18 heures, les autres mois). • Boutique • Librairie • Restaurant • Bar • Tables de pique-nique • Espace de jeux pour les enfants. • Dépose-minute et parking gratuit (autocars et particuliers). • Toilettes dans la banne et dans la grange d'Etienne. • Points d'eau et bancs le long du parcours. • La durée moyenne d'une visite complète est d'une demi-journée. Une visite rapide consacrée à l'essentiel dure de 1h30 à 2 h. • Le site est accessible à tous les publics et comporte des aménagements et itinéraires spécifiques pour les personnes à mobilité réduite. Tarifs • Adulte : 12 € • Enfant (de 6 à 12 ans) : 9 € • Prix Famille (2 adultes et 2 enfants) : 40 € • Groupe Adultes (20 personnes minimum) : 10,50 € à partir de 20 personnes, entrée gratuite pour un conducteur et deux accompagnateurs. • Groupe Enfants ou Scolaires (20 personnes minimum) : 7 € à partir de 20 personnes, entrée gratuite pour un conducteur et deux accompagnateurs. • Atelier pédagogique sur réservation (20 personnes minimum) : 4 € (1 heure 30 environ) • Visite guidée : jusqu'à 50 personnes : 90 € jusqu'à 60 personnes : 100 €



Fascinante Auvergne



"L'Auvergne est presque un pays ; en tout cas c'est un continent magique autant et même davantage qu'une région aux frontières déterminées. En nous présentant sous la forme de récits brefs les fragments de l'âme auvergnate, René Belin nous propose une balade enchantée. D'abord la géographie, car mille terroirs contrastés forment une entité paradoxale. Je croyais les connaître tous ; j'ai découvert au fil des pages des recoins qui prêtent à rêver. Ensuite le passé, plein de mystères et riche en figures de proue, depuis l'épopée de Vercingétorix jusqu'à la saga des Michelin en passant par le pape Gerbert, la belle Margot en son exil proche d'Issoire, Pascal, Lafayette, Desaix et Pompidou, mon voisin du Cantal. Sans oublier le Knock de Jules Romains et l'inestimable Vialatte pour qui l'Auvergne était un lieu où l'on trouvait plus de montées que de descentes. Les cyclotouristes qui "font" le Puy Mary ou les gorges de la Dordogne ne le démentiront pas. Jamais lassant, bien qu'érudite, tantôt émouvant et souvent drolatique, ce livre évoque pêle-mêle des légendes et des faits de guerre, il campe des personnages savoureux et nous raconte aussi des histoires insolites de tramways ou de pagode indochinoise.

C'est un acte de patriotisme, une leçon de choses et une belle invitation au voyage."

Denis Tillinac

René Belin est amoureux du monde et de toutes ses belles choses. De nombreux voyages professionnels l'ont conduit à travers le globe. S'il s'est émerveillé devant le Grand Canyon du Colorado, et quelques autres sites remarquables sur les cinq continents, il n'échappe pas à ses racines auvergnates. Sacha Guitry disait que "*Cervantès ne serait pas universel s'il n'était pas l'Espagne elle-même, en personne*" et René Belin sait magnifier son pays. A travers les lignes écrites et les photos présentées, c'est aussi l'humain qui est honoré, notamment à travers l'évocation de l'art Roman. Le livre échappe à l'erreur passiste ; en effet, l'auteur ne néglige pas les récentes mutations économiques, culturelles et sociales, il les veut inscrites dans une évolution dont le passé serait une matière première à travailler et non un passif à oublier.

Originaire du Brivadois, en Haute-Loire, René Belin, après avoir été dirigeant de grands groupes industriels internationaux, se consacre à son pays d'origine et milite dans de nombreuses associations : *Auvergne Business Club*, *Fondation de la deuxième chance* (pour donner un coup de pouce aux accidentés de la vie professionnelle), *Comité des parcs et jardins d'Auvergne*, etc.

René Belin, "**Fascinante Auvergne**", 21 x 14 cm, 177 pages, livre illustré, prix : 18 €, ISBN :2-915586-43-8. Editions Timée 2006, site : www.timee-editions.com. Contact Presse : Florence Joubrel – Tel : 01.42.36.51.78 / 06.88.60.47.29 – 66, rue Escudier – 92100 Boulogne-Billancourt – fjoubrel@zestory.com

⁶ Sacha Guitry, "*Toutes réflexions faites*", chapitre II, éditions de L'Elan, 1946

Bruno Grua, évêque de Saint-Flour

Mgr Bruno Grua, précédemment prêtre à Digne (Alpes-de-Haute-Provence) succède à Mgr René Séjourné. Il a été ordonné à Saint-Flour le jour de ses soixante ans, le 18 juin 2006. Les "Regards d'Auvergne" ont eu le privilège d'un entretien dont le but était d'apprendre à faire sa connaissance, sans aborder les questions de gestion du diocèse.

Propos recueillis et synthétisés par Alexandre Puechvent

Rd'A : Le Credo affirme..."je crois en une Eglise apostolique..." c'est-à-dire héritée des apôtres dont les évêques sont les successeurs. Or les media nous rendent familière l'image du pape ; par ailleurs, une nouvelle pratique religieuse tend à vider les églises diocésaines au profit de chapelles ou rassemblements managés par des "prêtres-stars". L'évêque a disparu : c'est dommage pour une Eglise apostolique ! Qu'allez-vous faire pour exister ?

Mgr Grua : Votre question me surprend. Exister n'est pas mon premier souci ! Le concile de Vatican II a donné une place centrale à l'évêque dans l'Eglise. Jusque là l'évêque était considéré comme un prêtre auquel étaient confiées des responsabilités plus larges. Vatican II a inversé cette logique en reconnaissant l'épiscopat comme le ministère central dans l'Eglise, le prêtre le démultipliant en quelque sorte pour une communauté donnée. Vatican II a reconnu la nature sacramentelle de l'épiscopat. Le collège des évêques succède à celui des apôtres.

Dans le Cantal, l'Eglise catholique est une réalité reconnue de tous. L'accueil que j'ai reçu l'atteste. Les autorités civiles m'ont fait l'honneur d'être présentes le 18 juin à Saint-Flour pour mon ordination. On me reconnaît et on me salue dans la rue ! Les maires me reçoivent là où je rends visite. Je m'efforcerai de susciter un dynamisme dans l'Eglise du Cantal pour la rendre plus vivante et plus présente. J'existerai par elle et pour elle.

Démographie

Rd'A : Le problème principal de notre département est sans doute la démographie. De ce fait : moins d'emploi, un exode des femmes laissant les paysans dépressifs, une perte du sacré faute de vie communautaire. Le "Pays vert" aurait-il perdu le goût de la vie ? L'écologie de nos hauts-plateaux ne serait-elle rien sans la dimension de foi ? En d'autres termes la foi est-elle un "plaisir" (au sens d'Epicure) c'est-à-dire une

fonction aussi naturelle et nécessaire que boire, manger, dormir ?



photo : Benoît Parret

Mgr Grua : En arrivant j'ai été frappé par l'émiettement de la population. A Digne, mon ancienne paroisse, les habitants étaient regroupés dans les vallées ; mais dans le Cantal, ils sont essaimés et isolés. C'est un défi humain et un défi pour l'Eglise. La foi est-elle un "plaisir" ? Elle est certainement un moteur. Il ne faut pas oublier que les mouvements d'action catholique rurale sont à l'origine de la "vie" de la campagne. Les coopératives agricoles, les aides à domicile, les bibliothèques ont été d'abord des initiatives de l'Eglise. Quelque chose est à réinventer pour que la foi ne soit pas seulement le culte du dimanche matin mais un dynamisme quotidien. La foi est un message de résurrection pour créer du neuf.

Sacrements et rites

Rd'A : La sacramentaire (l'ensemble des sacrements) est sans doute à la foi ce que le langage est à la pensée : c'est-à-dire son expression (en aval) mais aussi ce qui

la forge (en amont). Fille du langage, la sacramentaire est logiquement un accident de l'histoire : elles se sont mutuellement construites. Notre civilisation accuse une "crise" (au sens d'évolution voire de révolution) du langage, c'est-à-dire des repères, des rites... La sacramentaire n'est-elle pas ce qui s'expose le plus aux réformes (plus que la théologie ou la morale) ?

Mgr Grua : Y a-t-il crise des rites? Je n'en suis pas si sûr ou tout du moins pas dans le sens où ils seraient abandonnés. On connaît l'appétit de nos contemporains à fréquenter les monastères. Ces destinations sont chaque année proposées par des agences de voyages. La vie y a un rythme, chaque geste a un sens. Beaucoup sont touchés par le sens de l'homme qu'expriment les rites chrétiens, ceux des obsèques par exemple. La demande sacramentelle (baptêmes, mariage) reste encore très forte. Dans la vie sociale on sent bien la recherche, parfois chaotique, d'une nouvelle ritualité. L'homme a besoin de donner sens et la ritualité y participe. Le plus fragile aujourd'hui me paraît être plutôt de vivre en cohérence avec le rite célébré, de vivre au quotidien la foi exprimée et célébrée dans le sacrement.

Sainteté des laïcs

Rd'A : *Le Christianisme est sans doute l'une des rares religions (au sens très large : institutions, civilisations...) où "l'héroïsme" n'est pas le monopole d'une oligarchie. L'encyclique "les Fidèles laïcs" rappelle que les laïcs ne sont pas seulement des objets de sollicitude de la part de l'Eglise mais des sujets actifs de la foi. Le pape demande qu'on lui soumette des dossiers de canonisation de laïcs pour mettre en cohérence cette sécularisation de la sainteté. Or de telles propositions sont rares.*

Mgr Grua : La question des canonisations me paraît seconde. Elle a bien sûr une portée symbolique forte. Si peu de laïcs sont canonisés, et on peut le regretter, cela est essentiellement dû au fait que cela intervient au terme d'une démarche lourde qui suppose l'appui d'une structure établie. C'est l'une des raisons pour lesquelles les religieux sont les plus nombreux sur les autels. Un diocèse, une famille n'ont pas toujours la possibilité d'y consacrer les efforts nécessaires. Ceci dit, tous les chrétiens, de par leur baptême, sont appelés à la sainteté. Nous croyons en un Dieu qui s'est fait homme. C'est l'incarnation. Alors la vie chrétienne doit se vivre dans le quotidien, sous toutes ses formes et dans tous les engagements de vie. Saint

François de Sales l'avait bien exprimé. Le concile de Vatican II, avant de parler des ministères ordonnés, a replacé le baptême à la source de la vie chrétienne. Jean-Paul II, après Paul VI, nous a redonné la dimension "séculière" de la vie des baptisés laïcs : le monde de la famille, de la culture, de l'économie, de la politique... C'est d'abord là qu'ils ont à vivre l'appel à la sainteté.

Témoin de l'Alliance

Rd'A : *Dieu semble très miséricordieux pour les pêcheurs, qui trébuchent. En revanche, Il semble plus sévère avec les "tièdes" qui L'ignorent. Ne faut-il pas ne comprendre l'exigence chrétienne (notamment au regard des problèmes de sexualité et d'éthique) que dans la perspective de la sanctification ?*

Mgr Grua : Oui l'exigence est forte, absolue : "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait" (Mt 5,48). Mais elle s'adresse toujours à une liberté : "Si tu veux..." et elle reste ouverte à la miséricorde et au pardon. Les apôtres Pierre et Paul sont passés l'un par le reniement, l'autre par la persécution active mais cette expérience du péché ne les a pas exclus de la communion car le Christ la leur a rendue. La vie chrétienne passe par le pardon. L'Eglise n'est pas élitiste mais "multitudiniste" c'est-à-dire ouverte au plus grand nombre. Mais elle est témoin d'une alliance qui la dépasse, qui ne lui appartient pas. Elle ne peut pas "débaptiser" ni "démarrer" comme certains le lui demandent : cela ne lui appartient pas.

La paroisse territoriale

Rd'A : *Le Canon 518 dispose que la communauté de base est la paroisse territoriale. Or la messe dominicale ne fait plus recette, au profit de grands rassemblements (sociologiquement marqués : les jeunes, par exemple). Faut-il y voir les prémices d'une nouvelle ecclésiologie ?*

Mgr Grua : Ce que vous décrivez est essentiellement un phénomène urbain. En ville la proximité permet de "choisir" sa paroisse. Il existe de nombreux lieux de prières (équipe Notre-Dame, etc.) mais la "Maison commune" est la paroisse territoriale afin que la diversité sociologique soit respectée et que la communion soit réelle. On ne choisit pas son frère dans l'Eglise : le rassemblement dominical fait de nous un seul corps, dans nos diversités. L'Eglise, me semble-t-il, peut rendre ce service de communion dans une société cloisonnée ou peu de lieux de

dialogue sont offerts entre générations, milieux sociaux, sensibilités... L'Eglise est bien là dans son rôle : le concile l'a définie "comme le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain" (Lumen Gentium 1).

La repentance

Rd'A : *Le "Désenchantement du Monde" (aux sens de Max Weber ou de Marcel Gauchet) ne se traduit-il pas dans la "repentance" ou "l'autoaccusation de l'Eglise" ? Alors que l'Eglise craint les ruptures théologiques, qu'elle ne donne une nouvelle version des choses que lorsqu'elle a su achever l'herméneutique des versions passées (c'est-à-dire leur interprétation et leur appropriation), pour en faire des "actifs" et non des "passifs"... l'Eglise cède à la morale de l'autocensure. N'est-ce pas une crise de l'herméneutique et donc de la théologie ?*

Mgr Grua : La demande de pardon de Jean-Paul II était exempte de toute "stratégie habile". C'était une démarche spirituelle car la vie de l'Eglise passe par le pardon. Et l'Eglise peut aussi évangéliser dans ses creux, comme une personne peut séduire même par ses faiblesses. Par ailleurs, la repentance peut être contagieuse et amener les autres à vivre un autre type de relation. Ainsi la démarche de Jean-Paul II déposant un billet au mur des Lamentations a inspiré au Grand Rabbine Sirat une démarche de repentance au nom du peuple juif.

Une méthode plus que des réponses

Rd'A : *Certains s'interrogent pour savoir si les prochaines échéances électorales se joueraient sur des problèmes d'intendance (l'emploi, etc.) ou sur les problèmes existentiels (l'avenir, la place des homosexuels, etc.). Dans les grands débats philosophiques ou éthiques, comment l'Eglise pourrait-elle, sans apporter sa réponse ni faire de prosélytisme, transmettre son remarquable savoir-faire dans la méthode de réflexion ?*

Mgr Grua : Je crains que la question de l'homme ne soit pas au cœur des débats car les hommes politiques ne tiendront pas à s'affronter sur les questions philosophiques. Vous citez l'emploi, mais on pourrait parler de la répartition de la richesse, de la productivité, etc. Toutes ces questions ne sont pas neutres. Elles engagent concrètement un certain sens de l'homme. L'Eglise n'est pas absente de ces débats. Elle publie de

nombreux textes. Des chrétiens (prêtres ou laïcs) sont souvent invités dans des émissions de télévision pour exprimer la "position de l'Eglise" ou partager leurs réflexions sur les grandes questions éthiques. Il y a par ailleurs de nombreux lieux d'expression et de contacts, par exemple, le *Comité consultatif national d'éthique*. L'enseignement du fait religieux est progressivement introduit à l'école.



photo : Studio Ferraton St Flour

La sécularisation

Rd'A : *La sécularisation (qui ne signifie pas désacralisation ni athéisme) est-elle un mal à combattre ? Un mal nécessaire ? Ou un "actif" de la foi chrétienne ? Le Dieu des chrétiens qui privilégie le "saint" au "sacré" n'est-il pas un militant de la sécularisation et le fossoyeur de sa propre religion ?*

Mgr Grua : Certains auteurs ont parlé du Christianisme comme la religion de la fin des religions. Le concile de Vatican II a parlé dans "Gaudium et spes" de la légitime autonomie du monde créé sans rupture avec sa relation à Dieu. Le courant judéo-chrétien met une distance entre le créateur et le créé ; la Genèse (2,2) précise que "Dieu acheva, le septième jour, le travail qu'il avait fait ; et il chôma". Lors de grandes épreuves comme la Shoah, on se pose la question de savoir où était Dieu. Mais Dieu s'est retiré le septième jour, et les hommes deviennent responsables de ce monde toujours à créer. C'est la dignité de l'homme.

Entre idéologie et utopie

Rd'A : *Le nom de Grua s'illustre par votre oncle, Gaston Grua, grand spécialiste du philosophe et scientifique Leibniz. Nous ne résistons pas à un parallèle avec votre mission d'évêque. On se souvient des efforts de Bossuet et Leibniz pour unifier les confessions chrétiennes. Mais Bossuet n'a pas su sortir d'une légitimation politico-sociale, le conduisant donc*

vers une idéologie. Et Leibniz s'est échappé vers l'idée d'une "Eglise universelle" sans lien avec les confessions historiques, en rupture avec la Tradition, donc s'empêtrant dans une utopie. Ne retrouve-t-on pas la sociologie de l'Eglise de France dans ces deux démarches ? D'une part, certaines familles, traditionnelles, qui transmettent la foi, mais qui vivent mal la sécularisation du monde. D'autre part, des chrétiens individuels, qui ont découvert le Christ seul, et qui semblent pouvoir se passer de la médiation de l'Eglise.

Mgr Grua : La foi ne se transmet pas vraiment. Tertullien disait qu'on ne naît pas chrétien, on le devient. En revanche, on peut mettre quelqu'un dans de bonnes conditions de réception. C'est pourquoi la famille est une chance. Notre époque montre la gratuité de la foi qui éclôt là où on ne l'attend pas. Mais il faut aussi découvrir que la foi se vit dans une communauté. L'acte de foi incorpore le chrétien dans la communauté chrétienne ; il n'y a pas de révélation individuelle. L'acte de foi "chimiquement pur" n'existe pas dans la vision catholique (il peut exister dans certaines visions protestantes). On n'intègre pas une communauté seulement parce qu'il est plus confortable de vivre en groupe, mais parce qu'on ne saurait être Fils sans être Frère, simultanément. Le fait que la foi se vive en Eglise nous préserve de faire un Dieu à notre image.

L'œcuménisme

Rd'A : Si le traité européen avait été ratifié par les seuls Parlements, il l'aurait été à l'unanimité. S'il avait dû être ratifié par la seule voie référendaires, sans doute à peine dix nations sur vingt cinq l'auraient approuvé. On a parlé de fractures entre le peuple et les élites. N'est-ce pas plutôt que le cerveau humain individuel est tenté par l'utopie, comme Leibniz le fut, et peut concevoir des projets audacieux, alors que le peuple est animé par une âme et, pour la garder doit, tel Bossuet, s'accrocher à l'idéologie forgée par l'histoire. Malraux disait qu'il aurait fallu commencer par la culture ; mais ne fallait-il pas commencer par la foi ? L'œcuménisme précédera ou suivra la construction européenne ?

Mgr Grua : L'œcuménisme n'est pas la recherche du plus petit dénominateur commun. Mais au contraire l'acceptation de la diversité dans le respect des différentes identités. Il s'agit de savoir jusqu'où la diversité nous permettra de continuer ensemble. Mais ce qui nous rassemble est plus fort

que ce qui nous divise ; souvenons-nous de Jean-Paul II qui a récité le Credo grec (sans le "filioque") avec le patriarche orthodoxe. Souvent le motif de la rupture originelle n'est plus déterminant et ce qui nous divise aujourd'hui est plutôt le fait d'avoir vécu séparés si longtemps. Prenons l'exemple, dans la rupture entre l'Eglise catholique et les Eglises issues de la Réforme : les progrès de l'exégèse, les évolutions des Eglises, posent en termes très différents et beaucoup moins conflictuels la question du rapport "Ecritures et Tradition", pourtant l'un des points essentiels du contentieux. On pourrait aussi citer la question du ministère "pétrilien", le rôle du pape, approché par les orientaux à partir d'une théologie des Eglises particulières et par les occidentaux, influencés par l'Empire romain, à partir de l'Eglise universelle. Citons encore l'accord entre catholiques et luthériens sur la primauté de la grâce. Il y a comme une fécondation réciproque entre la réflexion des théologiens et l'expérience du peuple de Dieu. Par exemple bien des réflexions ou décisions du concile de Vatican II ont muri dans l'expérience de la Seconde Guerre mondiale et la proximité vécue des camps de prisonniers (solidarité, diaconat permanent...).

Saint Joseph

Rd'A : Notre pape, dont le prénom est Joseph, a évoqué l'importance fondamentale de Joseph dans l'histoire du salut. Mais Joseph a été oublié par la théologie et la dévotion populaire de crainte de faire des confusions de paternité. Ne va-t-on pas rééquilibrer la mariologie, à la lumière de la mission de Joseph ? Le Credo précise que "Il S'est fait homme" c'est-à-dire Lui-même, sans père ni mère. Alors si Marie a le titre de "mère de Dieu" parce qu'elle a porté l'Enfant, pourquoi Joseph n'aurait pas le titre de "père de Dieu" pour L'avoir élevé ?

Mgr Grua : Les Ecritures montrent que la mission de Joseph était d'inscrire Jésus dans la filiation d'Israël (David) ; c'est ainsi que le Christ a accompli les Ecritures. Et Joseph est décrit comme un homme "juste". Cette mention n'est pas à connotation morale, elle signifie qu'il était "ajusté" à la volonté de Dieu, cela signifie sainteté. Notons que l'introduction du nom de Joseph dans le canon de la messe est récente parce qu'elle date de Jean XXIII.

Diocèse de Saint-Flour
<http://catholique-saint-flour.ccf.fr/>

Ruptures instauratrices ?

Touche pas à mes jeunes !

Les "jeunes" sont des sauvageons qu'il faut dresser ; d'ailleurs, le laisser-aller des tenues vestimentaires et l'inflation des marques sur les habits nuisent à l'ordre scolaire. Une idée refait surfaire pour parer ces problèmes, l'uniforme (ou le tablier). L'enfer est pavé de bonnes intentions ! A l'heure où les adultes ont adopté la désacralisation de toute convention et la sécularisation de tout protocole, certains préconisent de faire des "jeunes" une population spécifique et leur imposer une discipline monacale. C'est exactement ce qui a provoqué les émeutes estudiantines du "CPE" (contrat Première Embauche) : non pas les termes de la loi (qui ne concernait pratiquement pas les manifestants) mais le sentiment d'être intégré dans un ghetto juridico-moral du fait de son jeune âge, une sorte de crime contre le jeunisme. Alors que les minorités réclament chacune un statut spécifique, les "jeunes" veulent demeurer prudemment dans le droit commun. Que les hommes politiques en prennent acte définitivement. Et maintenant, comment résoudre le problème ? Ou plus précisément, quel est le problème ?

Temps, lieu et action

Le théâtre classique imposait au scénario une unité de temps, de lieu et d'action. Ce n'était qu'une "contrainte" de forme ; mais le langage n'est pas innocent : *"c'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet"* (Emile Benveniste). Cette langue n'a pas seulement engendré les plus beaux vers de la littérature française, elle a aussi forgé le fondement même de l'entendement qui sévit pendant quelques siècles dans le cerveau de ses sujets. Qu'en est-il aujourd'hui ? Du temps : *Depuis qu'on mange des framboises en hiver*⁷ les saisons sont abolies, le temps est pris en otage. Du lieu : les "lofts" et les "open space" superposent les lieux qui n'ont plus de fonction propre. De l'action : les téléphones mobiles interrompent toute action et obligent à zapper de l'une à l'autre. Le temps, les lieux et les actions sont ainsi pervertis. C'est alors l'entendement même qui est corrompu.

S'habiller le cœur

Antoine de Saint-Exupéry l'exprimait très bien dans le Petit Prince :

"Il eût mieux valu retenir la même heure, dit le renard. Si tu viens, par exemple, à quatre heures de l'après-midi, dès trois heures je commencerai d'être heureux. Plus l'heure avancera, plus je me sentirai heureux. À quatre heures, déjà, je m'agiterai ; je découvrirai le prix du bonheur. Mais si tu viens n'importe quand, je ne saurai jamais à quelle heure m'habiller le cœur ... Il faut des rites.

- Qu'est-ce qu'un rite ? dit le petit prince.

- C'est aussi quelque chose de trop oublié, dit le renard. C'est ce qui fait qu'un jour est différent des autres jours, une heure des autres heures. Il y a un rite, par exemple, chez les chasseurs. Ils dansent le jeudi avec les filles du village. Alors le jeudi est un jour merveilleux ! Je vais me promener jusqu'à la vigne. Si les chasseurs dansaient n'importe quand, les jours se ressembleraient tous, et je n'aurais point de vacances."

Contrat social

Revenons à nos sauvageons. Leur enfiler un tablier ne les réincarnera pas en ange. L'habit ne fait pas le moine. Mais l'assujettissement à un tel protocole leur impose une "rupture" qui les place d'office dans un nouveau contrat social. Le tablier de l'élève, la toge du magistrat ou le képi du gendarme jouent le rôle de "rupture instauratrice"⁸ : un acte de transition qui rompt avec l'état d'esprit présent pour instaurer un ton nouveau. Le sujet peut être consentant ou retissant, mais il ne peut pas nier ce "code de conduite" qui sera sa référence dans ses rapports aux autres. Docile ou rebelle, appliqué ou sauvageon, l'élève revêtu des attributs de son état parle alors le même "langage" que ses professeurs et ses co-disciples. Le problème n'est donc pas d'imposer un uniforme pour des raisons disciplinaires, mais de créer des "ruptures instauratrices", génératrices de contrats sociaux propres à chaque état, et forgeant un langage commun. Mais pourquoi donc, seule la vie des scolaires devrait-elle être scandée par des "ruptures instauratrices" ? Un rythme se mesure sur 24 heures et pas seulement sur le temps scolaire.

⁷ Lire "Regards d'Auvergne" Octobre 2003

⁸ Lire Michel de Certeau, revue Esprit (1971).

Ruptures

Le Parlement se penche actuellement sur les cendres des défunts : celles-ci trônaient parfois sur un guéridon du salon, voire portées en bijou ou incorporées à la peinture d'œuvres dites d'art ! Dorénavant, les urnes funéraires devront obligatoirement rejoindre un columbarium. Les philosophes justifient cette démarche par une rupture nécessaire entre le domicile, lieu de vie, et le cimetière, lieu de mémoire.

Le Parlement étudie également la remise en cause des ouvertures dominicales de différents commerces. Certains s'insurgent au motif que le travailleur ne dispose pas, en semaine, du temps nécessaire pour "lécher les vitrines". D'autres estiment que l'équilibre de l'homme ne relève pas d'un lissage harmonieux de son emploi du temps, mais au contraire des ruptures qui structurent sa vie.

Le ministre de l'économie a rappelé aux patrons que les affaires respectaient une "grammaire". Dans cet esprit soulignons que le savoir-vivre obéit à une "syntaxe", que le respect des autres répond à une "discipline", l'épanouissement personnel suit des "procédures", et l'entendement humain est conduit par des "logiques"... toutes sont sous l'empire de la "*rupture instauratrice*", clef d'un langage cohérent et commun.

Une loi ?

Rédigeons une loi. L'article 1^{er} abolira tout décalage horaire été/hiver : parce qu'on ne crée pas une "rupture" artificielle qui ne répond pas à une réalité ; et l'article 2^{ème} imposera les fruits de saison dans les restaurants collectifs, pour la même raison. L'article 3^{ème} condamnera sévèrement les parents qui, pendant les vacances, évoquent les résultats scolaires de leurs enfants : parce que ce n'est pas le moment, la "rupture" est à l'heure de la rentrée – jamais de rupture à contretemps ! L'article 4^{ème} exigera la tenue de soirée au théâtre : enfiler une chemise propre dissipe les soucis de bureau et permet de goûter pleinement Molière ou Mozart. L'article 5^{ème} disposera qu'on ne grignote pas dans le frigo à toute heure mais qu'on passe à table pour manger, et l'article 5-bis prévoira que les familles éteignent la télévision pendant les repas. L'article 6^{ème} interdira l'usage du téléphone mobile à l'office : parce que ce n'est pas le lieu, il faut choisir entre Dieu ou "les affaires" ! L'article 7^{ème} disposera...

Idéologie et utopie

Les femmes nous ont trompés. Un jour, elles ont enfilé un pantalon. Cet acte de provocation fut le fait générateur d'une nouvelle société. Michel Sardou l'a chanté : "*Dans un voyage en absurdie... Femme des années 80, Mais femme jusqu'au bout des seins, Ayant réussi l'amalgame, De l'autorité et du charme... Être un flic ou pompier d'service, Et donner le sein à mon fils.*" La confusion des sexes et l'obsession de l'égalité incitent certains à réclamer le mariage homosexuel, etc. La raison est que les "*ruptures instauratrices*" n'ont pas été respectées, et que la technique a donné aux apprentis sorciers le pouvoir de corrompre les unités de temps, de lieu et d'action. Ainsi, continuons le raisonnement jusqu'en "*absurdie*" : si le droit naturel est ignoré, comment les salariés le feraient-ils valoir pour ne travailler que le jour, au motif qu'ils dorment la nuit ? Qu'ils fassent l'inverse !

Soyons sérieux puisqu'il est temps de conclure. Il est vrai que le pantalon féminin a, en son temps, créé autant d'émois, qu'aujourd'hui, la possibilité du mariage homosexuel. On constate qu'il est très difficile de distinguer d'une part ce qui ne relève que de la mode et qui peut être modifié au prix d'un seul effort d'adaptation, et d'autre part ce qui relève de la nature propre de l'homme, de l'essence même de l'être (l'ontologie, disent les philosophes), et qui ne saurait être contraint sans nuire à la dignité de l'homme.

Imposer telle ou telle "*ruptures instauratrices*", telle "grammaire de la vie" c'est toujours imposer une idéologie. Mais n'en imposer aucune, c'est laisser le champ libre à l'utopie. Lorsque Brice Hortefeux⁹ dit que les prochaines élections se joueront sur l'avenir, il sous-entend que le débat est aujourd'hui celui de l'homme : quelle idéologie viendra s'imposer ? Quelle utopie l'en empêchera ? Mgr Bruno Grua¹⁰ semble sceptique sur la volonté des politiques à s'investir dans un tel débat. On constate que les utopistes sont incapables de structurer une nouvelle ontologie – faute de "grammaire" ! Mais les défenseurs de l'idéologie conservatrice ont du mal à répondre à ces nouvelles interrogations. Du travail en perspective, et du temps... mais s'il est pris en otage ?

Christian Gard

⁹ Dîner débat du 19 avril, en réponse à Alain Sauret.

¹⁰ Interview à Saint-Flour, le 18 juin 2006.

Musée d'Aurillac



Les chemins de Compostelle à travers l'Europe

Photographies de Michel Wasielewski : 148 photographies couleur illustrant les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle à partir des neuf grandes voies européennes des Pays-Bas, du Danemark, de la Pologne, de la Hongrie, de la Croatie, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

Du 23 juin au 20 septembre 2006
Musée d'art et d'archéologie d'Aurillac
37 rue des Carmes, 15000 Aurillac

ouvert du mardi au samedi de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00
ouvert les dimanche en juillet et août de 14:00 à 18:00
ouvert le dimanche 17 septembre de 14:00 à 18:00
(à l'occasion des Journées du Patrimoine)

"...A pied, à vélo ou en voiture, chacun va à Compostelle pour des raisons bien personnelles... On y découvre des villes et des villages, des lieux à visiter, des chefs d'œuvre à admirer : abbayes romanes, cathédrales gothiques, chapelles baroques, retables de bois ou de pierre... Ce n'est pas l'Europe des touristes ni celle des hommes d'affaires c'est l'Europe des gens qui cherchent et qui prennent le temps !"

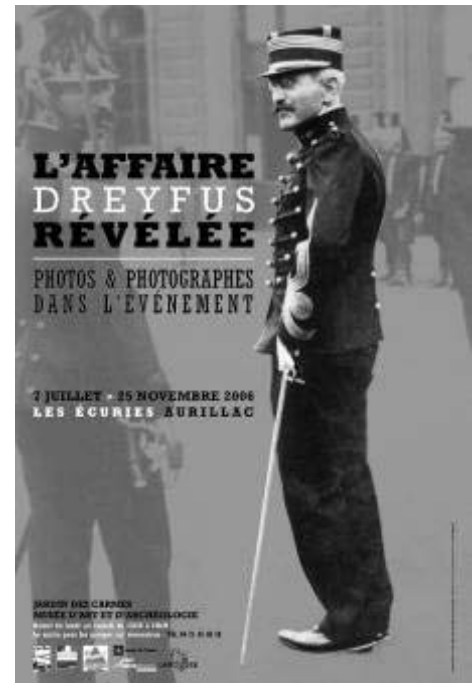
Jean Bourdarias

L'affaire Dreyfus révélée, photos et photographes dans l'événement.

Du 7 juillet au 25 novembre 2006
aux Ecuries, Jardin des Carmes

ouvert du lundi au samedi de 13:30 à 18:30
et le matin sur réservation pour les groupes
ouverture exceptionnelle 16-19 août de 10:00 à 19:00
à l'occasion du festival international de théâtre de rue

Fondée sur plusieurs collections inédites, inscrite dans un projet d'histoire novatrice, portée par l'engagement d'une ville et d'une région, "L'Affaire Dreyfus révélée" se veut une contribution importante et inédite à la connaissance de la France et de la démocratie. La photographie joue un rôle considérable dans notre contemporain, particulièrement dans la fabrication de l'information et de l'histoire. Le premier événement à avoir été saisi par la photographie et les photographes fut l'affaire Dreyfus. Son importance nationale et internationale se vérifie dans le nombre considérable des images photographiques, et dans le large panorama des artistes et des journalistes mobilisés pour couvrir l'événement. La variété des supports, du journal au livre, de l'affiche à la carte postale, montre également l'extraordinaire développement de ce nouveau média qui était né comme un art et qui sut le rester. La très longue durée de l'événement (1894-1906) donne ainsi à voir une histoire de la photographie et du paysage visuel du tournant du siècle.



16^{ème} salon des antiquaires 7^{ème} brocante

Avec le soutien de la Communauté d'agglomération et le partenariat du Conseil général du Cantal, la société d'économie mixte "Aurillac Développement" et Mme Myriam Delclaux, antiquaire à Aurillac, expert près la cour d'appel de Riom et commissaire général du salon, renouvellent leur collaboration en organisant la 16^{ème} édition du salon des antiquaires et la 7^{ème} brocante.

Aurillac (Cantal)
Halle de Lescudilliers, Parc de la Fraternité

vendredi 11 août
samedi 12 août
dimanche 13 août 2006

de 10 heures à 19 heures

Entrée : 3,50 € (gratuit pour les moins de 15 ans)

Ce rendez-vous au cœur de l'été a su gagner en convivialité au fil des ans, en s'ouvrant à tous les publics : qu'ils soient amateurs éclairés, chineurs, ou collectionneurs, c'est toujours avec autant de bonheur qu'ils se retrouvent tous dans les allées du salon à la découverte de la pièce rare ou originale, ou tout simplement pour meubler agréablement leur intérieur.

Que serait un salon sans la présence chaleureuse des professionnels de haut niveau, toujours fidèles, qui ont su faire partager aux visiteurs curieux, leur passion de l'ancien et du beau, tout en instaurant un climat de confiance, nécessaire au marché de l'art ?

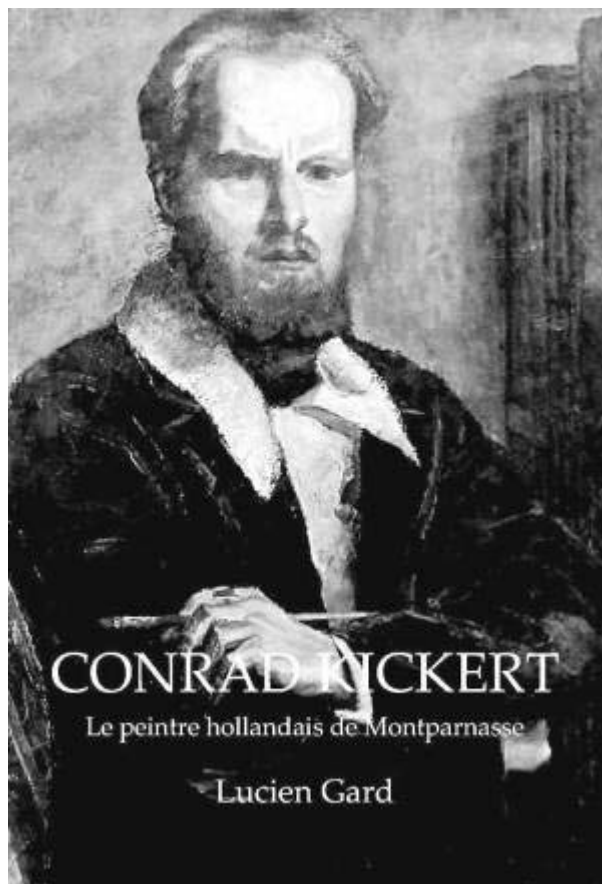
Contact :

*Myriam Delclaux, expert près la cour d'Appel,
2 place d'Aurinque, 15000 Aurillac.
Téléphone : 04 71 48 38 54*

Conrad Kickert

Enfin la biographie de ce géant de la peinture qui sut rendre hommage à l'Auvergne ! Ce livre, écrit dans un style aisé et limpide, emmène le lecteur se distraire dans les ateliers de Montparnasse, des Pays-Bas et d'Auvergne, et propose quelque 176 illustrations. Mais il s'agit en fait d'une "somme", c'est-à-dire d'un ouvrage appuyé sur une documentation approfondie et de première main, qui expose non seulement la vie du peintre, mais procède aussi à une analyse minutieuse de l'art. Il est aussi un livre d'histoire car il évoque, sous un angle original et peu connu, la plupart des personnages du monde de l'art dans la première moitié du XX^e siècle, les événements historiques ou économiques de cette période, et leurs répercussions dans la vie artistique, notamment cette révolution picturale qui coupait tous les liens avec l'art de peindre tel qu'il se développait depuis six ou sept siècles.

Rassurons ceux que l'étendue de ce programme pourrait effrayer. Ils trouveront assez d'intérêt dans des passages qui les concernent directement, tel que le récit de trois années de travail intense que Conrad a passé dans le Cantal, de 1942 à 1945. Le peintre hollandais de Montparnasse, à la demande du Gouvernement néerlandais, allait prendre en charge quelque 100 réfugiés juifs en Charente. Dès que ceux-ci purent fuir le régime Nazi grâce à l'aide de Conrad, ce dernier se réfugia à son tour dans le Cantal où *"il y a trouvé – outre quelques années de précieuse paix – des paysages àprement découpés selon ses goûts, à la fois proches de l'homme et hors du commun. Des paysages qui s'accordaient avec sa vision, avec sa conception de l'art"*.



Geneviève Jamet-Cortat, in *L'Auvergnat de Paris*

A Aurillac, en 2004, lors de l'exposition "Conrad Kickert, un peintre en Auvergne", organisée aux Ecuries par la ville d'Aurillac et Brigitte Lépine, directeur du musée, le catalogue soulignait que...

"La ville d'Aurillac, est heureuse de rendre hommage à l'une des figures marquantes de la peinture du XX^e siècle. Critique d'art, mécène, collectionneur, Conrad fut surtout un peintre complet : ses paysages de Thiézac ont la force dominée des volcans d'Auvergne, ses portraits saisissent le caractère et l'âme des êtres, ses nus rendent hommage autant à la féminité qu'à la technique picturale.

Une somme de peintures ne fait pas toujours une œuvre. Pour Conrad, la diversité des sujets peints, la sincérité mise dans chaque toile pour se renouveler, la puissance de l'imagination et la maîtrise de la technique en ont bâti une. Notre ville est fière de l'y avoir accompagné.

La haute stature de Conrad impressionna le monde de l'art, de La Haye à Montparnasse, et souvent l'affronta ; mais Aurillac lui offrit la paix et l'amitié. Il le lui rendit bien. Célébrons cette amitié où chacun donna le meilleur de lui-même."

Brigitte Lépine

Directeur du musée d'art et d'archéologie d'Aurillac

www.conrad-kickert.org

En vente à la librairie "Point-Virgule", 14 rue des Carmes, 15000 Aurillac, prix 25 €

Calendrier

Du 24 juin au 31 décembre 2006

MUSEE DE LA HAUTE AUVERGNE

Palais épiscopal

1 place d'Armes, 15100 Saint-Flour

TRESORS DE BIBLIOTHEQUES

*Pour voir la collection de manuscrits, incunables, ouvrages imprimés
du XVI° au XVIII° siècle du patrimoine sanflorain.*

Lundi 7 août 2006

Paroisse cantalienne de l'Ile-de-France

30 cité des Fleurs, 75017 Paris

Rencontre d'été

Messe à 11 heures à la chapelle du Lioran

Suivi d'un déjeuner familial au "Rocher-du-Cerf"

Renseignements : Daniel Lerouge 01.40.38.46.57

Mardi 8 août 2006

VIEILLES MAISONS FRANCAISES

Délégué du Cantal : Philippe Jalenques, La Vige, 15310 Saint-Cernin

44^{ème} journée culturelle d'été

Saint-Flour, cité épiscopale et alentours

Renseignements : Marie-Agnès Gard, 33 rue des Beaumes, 63400 Chamalières

téléphone : 04.73.30.99.83

Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 août 2006

16^{ème} salon des antiquaires

7^{ème} brocante d'Aurillac

de 10 heures à 19 heures

Halle de Lescudilliers - Parc de la Fraternité (Aurillac)

Contact : Myriam Delclaux, expert près la cour d'Appel,

2 place d'Aurinque, 15000 Aurillac.

Téléphone : 04 71 48 38 54

Mardi 26 septembre 2006

L'*Auvergne Business Club* reçoit à déjeuner

Pierre-Gilles de Gennes

Professeur au Collège de France, membre de l'Institut, prix Nobel de physique
dans les salons du *Cercle de l'Union interalliée*
33 rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris VII°

Tout renseignement à l'AABC : 01.43.44.71.75

<http://aabc.typepad.com/>

Du 1^{er} au 3 octobre 2006

VIEILLES MAISONS FRANCAISES

Délégué du Cantal : Philippe Jalenques, La Vige, 15310 Saint-Cernin

Voyage d'automne à Montpellier

Châteaux de la Mogère, de Flaugergue, d'Assas, abbaye de Valmagne, Domaine de Larzac, Montpellier

Renseignements : Marie-Agnès Gard, 33 rue des Beaumes, 63400 Chamalières
téléphone : 04.73.30.99.83

Vendredi 13 octobre 2006

Le Comité de la haute Auvergne reçoit à dîner

Jacques Barrot

Vice-président de la Commission européenne

dans les salons du *Cercle républicain*

5 avenue de l'Opéra, Paris 1^{er}

Dimanche 3 décembre 2006

Paroisse cantalienne de l'Ile-de-France

30 cité des Fleurs, 75017 Paris

Kermesse annuelle

Messe à 10:30

Suivi d'un déjeuner familial dans les salons de la mairie de Saint-Mandé (94)

Renseignements : Daniel Lerouge 01.40.38.46.57

Travaux parlementaires

Les sénateurs **Roger Besse** (Cantal), **Pierre Jarlier** (Cantal), **Jean-Marc Juilhard** (Puy-de-Dôme) et **Jean Boyer** (Haute-Loire) s'insurgent contre FR3 qui va réduire la tranche d'informations régionales 12-14 heures, spécificité de la chaîne, au bénéfice d'un jeu dont on peut redouter le niveau de vulgarité. Le ministre confirme que les programmes relèvent d'une décision de la direction générale de la chaîne. Il tente de donner des arguments rassurants, mais peu convaincants !

Jean-Paul Bacquet (Puy-de-Dôme n° 4) interpelle le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur les familles sans papiers ayant des enfants scolarisés. Le présent échange montre l'intensité des débats. Nous le produisons in extenso.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bacquet, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Paul Bacquet. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, hier, deux policiers sont venus chercher, dans l'école maternelle Julien-Pesche au Mans, deux frères kurdes, âgés de trois ans et demi et six ans, dont la mère est en cours de reconduite à la frontière, bien qu'elle ait déposé une demande d'asile politique. Cet arrachement brutal d'enfants à la collectivité scolaire à laquelle ils sont intégrés est humainement intolérable.

Cet épisode dramatique suscite auprès des élus, des enseignants, des parents d'élèves, des collectifs de soutien qui, depuis de longs mois, se mobilisent partout en France pour protéger les enfants menacés, mais aussi de l'ensemble des Français (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) bouleversés par les images de tels événements, une indignation et une réprobation aussi unanimes que légitimes. (" Démago !" sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Dans le même temps, monsieur le ministre d'État, vous annonciez au Sénat la régularisation des parents d'enfants nés en France ou arrivés très jeunes et scolarisés dans notre pays dès la maternelle. Vous avez même déclaré qu'il "serait très cruel de reconduire de force un enfant étranger : son départ serait vécu comme une expatriation, un déracinement."

Face à cette nouvelle contradiction entre vos paroles et les faits, vous comprendrez que l'on soit troublé et que l'on puisse s'interroger sur votre sincérité. Quelle crédibilité

accorder en effet à des propositions qui ne concerneront, semble-t-il,, que moins de 2 % des enfants menacés ?

S'agit-il d'un nouvel effet d'annonce uniquement destiné à masquer l'impasse de la politique d'immigration de ce gouvernement, impasse que vous avez d'ailleurs vous-même illustrée en faisant voter deux lois sur l'immigration en moins de trois ans ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Ghislain Bray. Parlez-en à Ségolène !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous m'interrogez, et c'est votre droit...

M. Patrick Lemasle. Heureusement !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ...sur ma sincérité. Permettez-moi de m'interroger, avec tout le respect que je vous porte, sur votre compétence. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Bernard Derosier. Vous n'avez que l'insulte à la bouche !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Et je vais m'en expliquer d'un mot, s'agissant des enfants kurdes.

J'avais cru comprendre, mais peut-être m'étais-je trompé, que l'engagement du parti socialiste en faveur de l'Europe était un engagement constant. Or il se trouve que nous avons appliqué strictement une convention européenne, la convention de Dublin, qui prévoit que lorsqu'un étranger dépose une demande d'asile politique, cette demande doit être instruite dans le pays où elle a été déposée. Permettez-moi de rappeler ce qui s'est passé avec cette famille, car la mauvaise foi doit avoir des limites et l'honnêteté exige que cela soit porté à la connaissance des Français. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Cette famille a déposé une demande d'asile politique en Norvège. La Norvège est un pays européen, un pays démocratique. L'application stricte de la convention de Dublin m'amène donc à demander que cette famille soit reconduite en Norvège et à la Norvège d'instruire cette demande d'asile politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Tout européen convaincu que peut agir qu'ainsi. Toute autre position traduirait soit de l'incompétence, ce que je ne veux pas croire, soit de la mauvaise foi.

M. Jean-Claude Lefort. La Norvège ne fait pas partie de l'Union européenne !

M. Henri Emmanuelli. Lamentable !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Plus généralement, sur le sort des enfants sans papiers, nous devrions rechercher le consensus plutôt que de nous chamailler.

L'inscription dans nos écoles est de droit : aucun directeur d'école, aucun maire, ne peut refuser l'inscription scolaire. Si vous donnez la nationalité française ou un visa de long séjour à toute famille dont les enfants sont inscrits à l'école, vous créez, mesdames et messieurs les députés, une nouvelle filière d'immigration légale que vous ne contrôlez pas. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.) Pour une raison simple : l'inscription à l'école étant de droit, l'acquisition de la nationalité française ou d'un visa de long séjour serait également de droit.

M. Patrick Lemasle. Ce n'est pas la question !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. J'ai donc demandé, après m'être entretenu avec Dominique de Villepin et avec son accord, que les enfants qui n'avaient aucun lien avec leur pays d'origine puissent rester en France. Je constate une chose, monsieur Bacquet : après que Mme Royal m'a trouvé pas assez ferme, voilà que vous ne me trouvez pas assez humain ! Décidément, il est dur de suivre le parti socialiste ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.- Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Louis Idiart. Double langage !

Jean-Paul Bacquet (Puy-de-Dôme n° 4) s'interroge sur la compatibilité de la confidentialité et des nouvelles technologies utilisées par La Poste. La question permet de découvrir ces nouveaux procédés. Nous la reproduisons in extenso.

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences pour la distribution du courrier en France et notamment dans le Puy-de-Dôme de la mise en oeuvre de deux directives européennes touchant aux transports. C'est ainsi qu'à compter du 1er janvier 2007, tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes seront dans l'obligation de limiter leur vitesse à 90 kilomètres/heure au lieu de 110 kilomètres/heure sur les autoroutes et les deux voies, allongeant ainsi le temps

de trajet de façon assez considérable. De plus, la sécurisation de la totalité des produits acheminés par avion va également entraîner l'immobilisation du courrier de 20 à 30 minutes supplémentaires sur les escales aériennes. Afin de pouvoir traiter le courrier en J + 1, La Poste va, dans le courant de l'année 2006, être dans l'obligation de refondre son réseau de transport et de revoir les horaires de mise à disposition et de prise en charge du courrier sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme, mais également de mettre en place de nouveaux dispositifs. C'est ainsi que La Poste proposera des solutions alternatives, permettant l'envoi de documents via internet, ainsi que leur « rematérialisation » et leur distribution par les facteurs. Cette proposition inquiète tous les utilisateurs de La Poste et notamment les entreprises, les professions libérales comme les médecins, etc., notamment en ce qui concerne la sécurisation du courrier. Aussi, il lui demande de lui préciser quelles seront les garanties prises par La Poste pour permettre la confidentialité du courrier ainsi traité.

Réponse du ministre. L'activité courrier représente 58 % du chiffre d'affaires du groupe La Poste et 85 % de cette activité sont réalisés par les entreprises. La Poste intervient sur les marchés du marketing direct, de la gestion du document et des particuliers. Dans un contexte d'ouverture des marchés et de concurrence technologique marquée par le développement des échanges électroniques, l'objectif du groupe La Poste est de relever le défi du développement. Pour cela, il modernise ses installations au travers du programme « Cap Qualité Courrier » et met en place des services innovants. C'est ainsi que La Poste propose des solutions courrier sur l'ensemble de la chaîne de valeur du courrier, de la conception des documents à leur envoi et à leur distribution. Ces offres s'appuient sur le savoir-faire de ses filiales et font appel aux nouvelles technologies, notamment à internet. Le procédé Maileva permet ainsi, à partir d'un simple ordinateur, l'envoi de documents qui seront ensuite distribués à leurs destinataires sous forme soit de courrier, soit de courriel ou de télécopie. Les documents sont acheminés via la plate-forme informatique du système d'information du courrier en ligne, confiée actuellement à Steria Infogérance, spécialiste européen en matière de sécurité. La garantie de la confidentialité fait partie des conditions générales de vente de Maileva, qui s'engage à maintenir confidentielles les informations contenues dans les fichiers conformément aux dispositions légales relatives au secret des correspondances. Le procédé est entièrement automatisé et toutes les données qui circulent sont chiffrées et n'apparaissent pas en clair sur le réseau internet. L'ensemble du site est sécurisé à l'aide du protocole SSLv3 (Secure Socket Layer) et des tests d'intrusion et des audits de sécurité sont organisés

périodiquement pour assurer une haute sécurité. La même technologie est utilisée pour la Lettre recommandée électronique, le cachet électronique de La Poste faisant foi.

Yves Coussain (Cantal n° 1) (*in extenso*) attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la réglementation en matière d'aide au logement. En effet, dans une motion votée à l'unanimité, la caisse d'allocation familiale (CAF) du Cantal regrette que les textes en vigueur ne permettent pas le versement d'une aide au logement aux personnes qui sont locataires d'un de leurs ascendants ou descendants. La CAF du Cantal considère que le bénéfice d'une aide au logement serait justifié lorsqu'il y a règlement effectif de loyer entre descendants et ascendants. Il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions à ce sujet.

Réponse du ministre. Les articles L. 351-2-1 du code de la construction et de l'habitation, L. 831-1 et L. 542-2 du code de la sécurité sociale disposent que les aides personnelles au logement ne sont pas attribuées "aux personnes qui sont locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs ascendants ou descendants, ou ceux de leur conjoint ou concubin ou toute personne liée à elles par un contrat conclu en application de l'article 515-1 du code civil". Ces dispositions législatives traduisent la volonté d'attribuer les aides personnelles au logement en priorité aux personnes et aux ménages les plus modestes et qui ne peuvent bénéficier d'une aide familiale par le biais de la mise à disposition d'un logement. Le Gouvernement n'envisage pas de remettre en cause ce dispositif, qui repose sur la primauté légitime de la solidarité familiale. Cette dernière peut conduire les bailleurs à consentir des loyers compatibles avec les ressources de leur ascendant ou descendant, même en l'absence d'aides personnelles au logement.

Notre commentaire. L'administration est incapable de différencier un versement effectif d'une situation fictive (sans versement effectif). De ce fait, elle encourage des "abus de droit" c'est-à-dire un versement effectif mais en interposant un faux locataire n'étant pas de la famille, afin de toucher quand même l'aide au logement. Si la "primauté légitime de la solidarité familiale" consiste bien à privilégier les siens en les prenant comme locataires, les ascendants ne peuvent pas pour autant se priver d'un loyer qui peut constituer leur source principal de revenus.

Yves Coussain (Cantal n° 1) s'inquiète de la situation de l'enseignement technique agricole privé

notamment en ce qui concerne les crédits budgétaires. Le député souligne le rôle essentiel de cet enseignement en termes d'insertion professionnelle et d'animation de l'espace rural. Le ministre répond que la valorisation des carrières passe par une rationalisation des structures, notamment par des regroupements de classes.

Louis Giscard d'Estaing (Puy-de-Dôme n° 3) attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les difficultés qu'ont les propriétaires pour s'informer des modifications législatives et réglementaires ayant un impact sur la gestion de la copropriété. En effet, même si nul n'est censé ignorer la loi, il est bien évident que tout le monde ne dispose pas des compétences juridiques permettant de s'informer régulièrement de l'évolution des textes. Cette situation pose de nombreux problèmes, notamment pour les copropriétaires, qui se trouvent "sous-informés" par rapport aux syndicats de copropriétés. Le ministre évoque les différents moyens d'informations pour les copropriétaires : la presse, les sites internet spécialisés dans l'immobilier ou la consommation, les actions de l'Agence nationale d'information sur le logement (ANIL) et ses agences départementales (ADIL)... Toutefois, le ministre souligne que les copropriétaires peuvent toujours proposer d'inclure dans le contrat de syndic une obligation d'informer les copropriétaires de l'actualité législative et réglementaire.

Pierre Jarlier (sénateur du Cantal) a fait savoir qu'il s'était abstenu, au printemps dernier, lors du vote sur un projet de loi visant à transcrire en droit interne la directive européenne 2001/18 concernant la dissémination volontaire des *Organismes génétiquement modifiés* (OGM). Ceci afin de respecter ses convictions et pour tenir compte de la sensibilité d'un département résolument tourné vers l'authenticité et la qualité de ses productions, en lien avec ses richesses naturelles. Pour le sénateur du Cantal, si l'utilisation à usage thérapeutique est légitime, il n'en est pas de même pour leur intégration au sein des exploitations agricoles. La dissémination des OGM dans nos campagnes suscite des inquiétudes très fortes quant à leurs incidences sur la santé et l'environnement, dont on mesure mal aujourd'hui les effets à long terme. Jugeant difficilement compatibles la dissémination des OGM et le développement d'une agriculture

fondée sur la qualité et l'authenticité des produits, Pierre Jarlier n'a pas souhaité apporter son soutien à ce projet de loi.

Pierre Jarlier (sénateur du Cantal) est intervenu auprès du ministre des transports et du président de la SNCF. Le 25 février dernier, un train Corail qui effectuait la liaison Clermont-Ferrand/Béziers, a déraillé à proximité de Saint-Flour. Face aux inquiétudes soulevées par cet accident, le sénateur du Cantal a demandé, lors d'un entretien avec Dominique Perben, ministre des transports, et au président de la SNCF, une amélioration des conditions d'entretien et de modernisation du réseau ferré cantalien. Cet accident a suscité une très vive inquiétude des Cantaliens. Le déraillement, dû à la rupture d'une soudure de rail selon la direction cantalienne de la SNCF, aurait pu avoir des conséquences catastrophiques et à cette occasion, tous les observateurs ont pu remarquer un état très détérioré de la voie. Pierre Jarlier a sollicité la mise en œuvre rapide d'un programme d'amélioration, de modernisation et de rénovation des lignes ferroviaires dans le Cantal, et particulièrement sur le tronçon Neussargues – Loubaresse qui doit être sécurisé au plus vite, sans pénaliser les temps de parcours.

Pierre Jarlier (sénateur du Cantal) et Alain Marleix (député du Cantal) constatent que les communes, et les groupements de communes, peuvent créer des offices de tourisme sous la forme d'EPIC (établissement public industriel et commercial). En revanche, cette possibilité n'est pas offerte aux communautés de communes. Le ministre du tourisme a répondu qu'une disposition nouvelle introduite au Parlement en février 2006 le permettra. L'argumentation est intéressante car elle soulignait que *"cette lacune semble d'autant plus regrettable que la pertinence d'un territoire sur le plan touristique peut ne pas recouvrir les frontières administratives des collectivités ou des structures intercommunales qui le composent. C'est par exemple le cas d'un territoire sur lequel se situerait un monument de notoriété nationale ou un site naturel remarquable"*. Cela nous ramène à une veille plaisanterie :

- Pourquoi les vitres du musée du Louvre sont-elles toujours sales ? – Parce que l'intérieur relève de la *Réunion des musées nationaux* et l'extérieur des *Monuments historiques* !

Jean-Marc Juilhard (sénateur du Puy-de-Dôme) a déposé, le 28 juin dernier, un rapport sur les énergies renouvelables et le développement local. Il le nomme "l'Intelligence territoriale en action". L'originalité du rapport est qu'il décrit bien le potentiel que soulève des énergies comme la biomasse, la géothermie, le solaire... et nous épargne des désastreuses éoliennes ! Nos lecteurs pourront retrouver un exposé ces énergies renouvelables dans notre n° 202 (juillet 2005) <http://www.comite-haute-auvergne.org/archive202.html>.

Alain Marleix (Cantal n° 2) a été reçu à Washington par le ministre américain de l'agriculture. Le député du Cantal a en effet effectué, courant mai, une visite aux Etats-Unis afin de s'entretenir, avec les responsables du Gouvernement américain et du Parlement, des problèmes agricoles et, notamment, des échanges franco-américains ainsi que des affaires liées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹¹. Lors de ce déplacement, Alain Marleix, accompagné des Administrateurs de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a été reçu par le ministre fédéral américain de l'agriculture. Il a également pu s'entretenir, au Capitole (Washington), avec Mr. Bob Goodlatte, président du comité de l'agriculture, et avec Mr. Collin Peterson, vice-président du comité de l'agriculture pour les Démocrates. Le député du Cantal est rapporteur spécial du budget de l'agriculture, dans ce cadre, il a rencontré aussi les responsables agricoles syndicaux américains de la *"National Farmers Union"* et d'autres organisations professionnelles américaines. Au cours d'une réunion de travail organisée par l'ambassadeur de France aux Etats-Unis, le député du Cantal s'est entretenu avec d'anciens ministres de l'agriculture des Etats-Unis, dont John Block, ancien ministre de l'agriculture du président Reagan. Les échanges agro-alimentaires entre la France et les Etats-Unis, leurs perspectives d'évolution ainsi que les échéances de l'OMC ont été au centre des entretiens. Auparavant, il avait eu des entretiens à l'ONU avec les responsables chargés des problèmes alimentaires.

¹¹ A ce sujet, lire l'article de Jean Peythieu dans les *Regards d'Auvergne* n° 204 (mars 2006)

Alain Marleix (Cantal n° 2) a relevé une contradiction dans le code civil, concernant les époux séparés de corps. Le ministre répond (in extenso) :

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il existe en effet une contradiction entre l'article 301 du code civil tel qu'il résulte de la loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 relative au divorce et l'article 732 du même code. Le premier texte dispose que le conjoint séparé de corps conserve ses droits successoraux, sauf dans le cas où les époux y auraient renoncés, alors que l'article 732 dispose que le conjoint contre lequel il existe un jugement de séparation de corps passé en force de chose jugée n'est plus considéré comme un conjoint successible. Le projet de loi portant réforme du droit des successions et des libéralités, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat met fin à cette contradiction en modifiant l'article 732 du code civil de telle sorte que le conjoint survivant séparé de corps conserve sa qualité de successible. Pour la période comprise entre le 1er janvier 2005, date d'entrée en vigueur de la loi n° 2004-439 du 26 mai 2004, et le 1er janvier 2007, date d'entrée en vigueur prévue de la loi portant réforme du droit des successions et des libéralités, il y aurait lieu d'appliquer, sous réserve de l'interprétation souveraine des juridictions, les dispositions de l'article 301 du code civil dans la mesure où celles-ci résultent d'une loi plus récente et sont susceptibles de faire naître un droit en faveur du conjoint survivant séparé de corps.

Alain Marleix (Cantal n° 2) souhaite un calendrier dans versement des primes agricoles. In extenso.

Une dynamique nouvelle a été insufflée à la démarche de simplification administrative afin de rompre avec l'accumulation de formulaires et procédures institués au fil du temps. Un appel à idées vient d'être lancé. Les agriculteurs s'exprimeront sur leurs propres besoins en matière de simplification. Dans cette perspective, une campagne baptisée « Simplifions » a débuté. M. Alain Marleix se félicite de cette décision qui ne pourra que satisfaire également les agriculteurs français. Dans le même ordre d'idées, il demande cependant à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il envisage de répondre à l'une des plus anciennes revendications des organisations professionnelles agricoles, en l'occurrence l'établissement d'un véritable calendrier pour le versement des différentes primes auxquelles peuvent légitimement prétendre les agriculteurs. Depuis de très nombreuses années, cette élaboration d'un calendrier, qui serait tenu, est régulièrement évoqué mais n'a jamais été définitivement arrêté.

Le ministre répond que : le calendrier de versement des aides directes de la politique agricole commune (PAC), dites du « premier pilier », est déterminé par la réglementation communautaire. Ainsi, à compter de cette année, les aides aux grandes cultures, la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, la prime à la brebis et les paiements uniques seront effectués à partir du 1er décembre prochain. En ce qui concerne la prime à l'abattage, une avance de 60 % prévu par la réglementation européenne sera effectuée à partir du 16 octobre de la campagne en cours, le solde étant versé en fin de période de paiement. La date limite prévue par la réglementation communautaire pour la fin des paiements est fixée au 30 juin de l'année suivante pour toutes les aides. Seuls quelques dossiers pour lesquels il existe un litige important peuvent être encore en phase d'instruction complémentaire après cette date. Pour les dossiers déposés tardivement ou litigieux, les paiements sont effectués au fur et à mesure de leur transmission dans les organismes payeurs.

Alain Marleix (Cantal n° 2) pose une question qui permet de faire le point sur la démographie. In extenso.

Le nombre de retraités, qui a atteint le nombre de 13,4 millions le 31 décembre 2004, a connu cette année là une forte hausse du fait du nouveau dispositif de départ anticipé avant 60 ans, instauré par la réforme des retraites. Quelques 154 000 personnes l'ont utilisé. Le nombre de nouveaux retraités à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (salariés du privé) a atteint 595 000 en 2004, soit une hausse de 28 % par rapport à 2003 (467 000). La plus forte évolution (+ 43 %) est relevée à la CANCAVA (artisans). Ces départs anticipés ont également influé sur les montants des pensions. M. Alain Marleix demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui préciser la tendance pour l'année 2005, notamment en région Auvergne et, plus particulièrement, dans le département du Cantal.

Réponse du ministre. La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites autorise dans certains cas le bénéfice d'une retraite au taux plein de 50 % avant l'âge de 60 ans. Il s'agit des retraites anticipées attribuées, d'une part, à certains assurés handicapés et, d'autre part, aux personnes ayant eu une longue carrière parce qu'elles ont commencé à travailler jeunes. La tendance pour 2006 confirme le large succès de cette mesure. Au plan national, ce sont plus de 110 000 nouvelles attributions qui ont été effectuées par le régime général et les autres régimes où la mesure est applicable. Au 31 mars 2006, plus de 260 000 personnes

au total ont bénéficié de la retraite anticipée depuis le 1er janvier 2004. S'agissant de la région Auvergne et du département du Cantal, les services de la caisse nationale d'assurance vieillesse ont pu apporter les données suivantes :

Flux annuel des nouveaux retraités

Départements	Effectifs 2004			
	Retraites anticipées			
	Longue carrière	Assurés handicapés	Départ à 60 ans (droit commun)	Proportion des retraites anticipées %
Allier	849	3	3 219	20,9
Cantal	257	0	1 236	17,2
Haute-Loire	386	2	1 853	17,3
Puy-de-Dôme	959	8	5 437	15,1

Départements	Effectifs 2005			
	Retraites anticipées			
	Longue carrière	Assurés handicapés	Départ à 60 ans (droit commun)	Proportion des retraites anticipées %
Allier	642	3	2 809	18,7
Cantal	219	2	1 164	16,0
Haute-Loire	287	3	1 665	14,8
Puy-de-Dôme	828	14	5 197	13,9

Nombre de retraités en paiement au 31 décembre, au titre d'une retraite anticipée		
Départements	2004	2005
Allier	725	1 402
Cantal	243	463
Haute-Loire	340	644
Puy-de-Dôme	850	1 643
Auvergne	2 158	4 152
National	109 389	212 712

Alain Marleix (Cantal n° 2) appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation des orphelins de résistants déportés, fusillés ou massacrés. Il est juste de reconnaître que le décret du 27 juillet 2004 ouvrant droit à réparation pour les orphelins de victimes de l'Holocauste a constitué une excellente initiative. Cependant, il est aussi légitime de constater que le champ d'application de cette réparation est quelque peu restrictif. Les orphelins de résistants

victimes des nazis sont exclus de cette indemnisation ce qui est, à juste titre, ressenti comme une inégalité de traitement. En effet, les orphelins de résistants souhaitent pouvoir bénéficier d'une réparation dans la mesure où les résistants ont été de farouches adversaires du régime nazi et ont payé de leur vie cette lutte contre la barbarie. Il demande si le Gouvernement, au nom du principe d'équité, envisage de prendre des mesures dans ce sens.

Réponse du ministre. Comme le sait l'honorable parlementaire, le décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale étend aux orphelins des déportés résistants et politiques morts en déportation et des personnes arrêtées et exécutées, tels les fusillés, dans les conditions définies aux articles L. 274 et L. 290 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, le bénéfice de l'indemnisation prévue par le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites. Cette mesure marque l'aboutissement d'une démarche engagée dès le mois de mai 2002, à la demande du Président de la République. Le 2 septembre 2003, le Premier ministre, prenant connaissance des conclusions du rapport élaboré, à la demande du ministre délégué aux anciens combattants, par M. Philippe Dechartre, ancien résistant, ancien ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou, avait annoncé la décision de principe du Gouvernement. Le travail de clarification visant à définir le périmètre des ressortissants éligibles à cette mesure a été soumis à l'avis du Conseil d'État. Il présente donc les meilleures garanties de solidité juridique. Ce décret, publié dans les délais annoncés, répond aux attentes exprimées par les parlementaires de tous les groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que par les associations du monde combattant et celles des victimes des persécutions nazies consultées par M. Dechartre. Il est certain que l'action et le courage de tous les volontaires qui se sont engagés dans les combats douloureux et glorieux de la Résistance pour sauver l'honneur de la France appellent une reconnaissance particulière, à laquelle le ministre délégué aux anciens combattants attache la plus haute importance. Cependant, par une décision dont le caractère symbolique doit être souligné, il s'agissait essentiellement de reconnaître le caractère spécifique des souffrances endurées par les victimes d'actes de barbarie commis sous l'Occupation. C'est pourquoi les dispositions arrêtées par le décret du 27 juillet 2004 devaient nécessairement se limiter à prendre en compte des violences qui, excédant le cadre d'un état de belligérance se caractérisant par des affrontements armés, relevaient de la plus extrême

inhumanité et frappaient des personnes dans l'incapacité de se défendre. En tout état de cause, le ministre entend préciser à l'honorable parlementaire qu'il est parfaitement conscient de l'étendue du drame vécu par les orphelins de guerre quels qu'ils soient et par tous ceux qui ont souffert des conséquences du second conflit mondial. Il souhaite préciser à ce sujet que les orphelins de guerre sont ressortissants à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) et peuvent bénéficier, à ce titre, de l'assistance de cet établissement public, dispensée notamment sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. Il apparaît ainsi que le Gouvernement s'attache à faire prévaloir l'équité, dans le respect scrupuleux des situations spécifiques des différentes catégories de victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Alain Marleix (Cantal n° 2) souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le fonctionnement des associations foncières de remembrement. Il lui demande de lui préciser : si les AFR, ou les organismes s'y substituant, ont une durée déterminée ou non ; s'il est équitable de remettre certains chemins dans la voirie communale sans diminuer, pour les assujettis, la taxe spéciale pour l'entretien des chemins ruraux, qui est l'ancienne taxe de remembrement ; s'il ne serait pas plus juste de tout communaliser, en fonction de l'usage général de ces chemins. Il souhaiterait également savoir s'il existe encore une distinction entre voirie communale et voirie rurale. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Réponse du ministre. L'association foncière de remembrement, à laquelle la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a substitué l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier, peut, à la demande de son bureau, faire l'objet d'une dissolution par le préfet, notamment lorsque l'objet en vue duquel elle a été créée est épuisé. En application de l'article L. 161-6 du code rural, les chemins d'exploitation créés lors d'un aménagement foncier et qui appartiennent à l'association foncière peuvent être incorporés dans la voirie rurale, domaine privé de la commune, sur proposition du bureau de l'association foncière et après accord du conseil municipal. Le dispositif législatif en vigueur offre alors au conseil municipal le choix du financement des travaux et de l'entretien de chacun de ces chemins, soit par la taxe spécifique prévue à l'article L. 161-7 du code rural, due par les propriétés ayant intérêt aux travaux, soit par les impôts locaux. L'usage du chemin par les seuls riverains

ou par tout ou partie des habitants de la commune sera de nature à influencer sur la décision du conseil municipal. Toutefois, celui-ci peut librement décider de financer la totalité des travaux et de l'entretien de la voirie rurale de la commune par les impôts locaux. Ultérieurement, ces chemins ruraux pourront devenir, après la procédure de classement prévue à l'article L. 143-1 du code de la voirie routière, des voies communales, propriétés du domaine public de la commune, financées par les impôts locaux.

Alain Marleix (Cantal n° 2) souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conséquences de la privatisation des sociétés de gestion des autoroutes. Après que l'État eut construit les premières autoroutes gratuites, il a décidé, pour des problèmes de financement, que les autoroutes ultérieures seraient financées, sauf exception, par leurs utilisateurs au moyen de péage. C'est ce qui a motivé la création des sociétés de gestion, propriétaires de la seule concession. Le principe du péage obligeait à limiter les points d'entrée et de sortie, espacés (selon la densité de population) de dix à cinquante kilomètres. Cette situation a malheureusement perduré et constitue une inégalité pour les zones déjà les plus défavorisées. Par contre, avec les autoroutes gratuites implantées dans certaines zones défavorisées, comme le nord du Cantal avec l'A 75, l'autoroute participe à la revitalisation rurale parce qu'elle est gratuite, bien sûr, mais, surtout, parce que, de ce fait, les points d'entrée/sortie y sont très rapprochés. Il serait bon que l'État profite de la dénationalisation des sociétés d'autoroutes pour limiter les conséquences négatives des autoroutes concédées quant au faible nombre de points d'accès en zone non urbaine. Un développement harmonieux et un souci d'économie d'énergie imposent que l'investissement nécessaire à l'augmentation des points d'accès ne soit pas sclérosé. Les sociétés concessionnaires n'étant pas propriétaires des équipements ne seront pas concernées par ces investissements. Elles n'y auront de toute façon aucun intérêt, l'augmentation du nombre de péages augmentant le coût de gestion de ces péages. L'État de son côté n'encaissant plus (du fait de la concession) l'augmentation de péages induit par une entrée/sortie nouvelle, n'aura aucun retour sur investissement de ces nouveaux points d'accès. Dans ces conditions, il est probable que le nombre de nouveaux points d'accès sur autoroutes concédées, déjà très faible actuellement, ne tende définitivement vers zéro après dénationalisation. Il lui demande de lui préciser comment la décision, le financement puis la gestion des nouveaux accès seront traités dans les contrats de concession privatisée.

Réponse du ministre. La privatisation des trois groupes ASF, APRR et SANEF ne modifie pas les prérogatives de l'État en matière de construction, d'aménagement et d'exploitation des autoroutes. C'est en effet l'État qui, comme aujourd'hui, restera maître de la décision de réaliser ou non de nouvelles sections autoroutières et qui décidera si elles doivent être à péage ou ne pas l'être. C'est également à l'État qu'il reviendra de décider la réalisation de nouveaux échangeurs sur les autoroutes existantes. La décision de créer des points d'échanges sur les autoroutes nouvelles ou sur les autoroutes existantes dépend du volume de trafic et des conditions de son écoulement. Ces investissements répondent notamment à une exigence de sécurité. En effet, il importe sur les axes les plus circulés, dont la fonction est d'assurer l'écoulement des flux de transit, de ne pas accentuer la congestion et de maintenir la fluidité de la circulation. S'agissant des modalités de financement des nouveaux échangeurs, la privatisation des sociétés concessionnaires n'apporte aucune modification. Hier comme aujourd'hui, les nouveaux échangeurs seront financés par les péages supplémentaires perçus par les sociétés, auxquels peuvent se rajouter des financements complémentaires des collectivités territoriales si ces péages supplémentaires sont insuffisants pour couvrir les coûts d'investissement et d'exploitation des nouveaux échangeurs.

Alain Marleix (Cantal n° 2) avait attiré l'attention du ministre délégué à la sécurité sociale sur le projet d'extension de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT). Le 30 juin dernier, M. Philippe Bas a adressé au parlementaire une réponse positive : "J'ai le plaisir de vous informer que j'ai notifié aux services de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Cantal (DDASS) les crédits correspondants à la création de 15 places supplémentaires pour l'année 2006, permettant de répondre au mieux au besoins locaux."

Jean Proriol (Haute-Loire n° 2) et Alain Marleix (Cantal n° 2) appellent l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le nouveau dispositif de taxation sur les véhicules de société. En effet, à compter du 1er janvier 2006, les sociétés seront soumises à la taxe sur les véhicules de société (TVS) lorsqu'elles rembourseront des indemnités kilométriques à leurs salariés utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Précisons que jusqu'ici, seuls les véhicules appartenant à l'entreprise subissaient cette taxe.

Cette nouvelle disposition tend à taxer toute utilisation professionnelle, indépendamment du statut du véhicule. Le ministre reconnaît que le barème initial pénalisait les PME ; il s'engage à prendre les mesures nécessaires qui reviendront à quasiment exonérer les PME de cette taxe.

Jean Proriol (Haute-Loire n° 2) engage un débat sur les primes d'aménagement du territoire. Reproduit in extenso.

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol, pour le groupe UMP.

M. Jean Proriol. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

La Commission européenne a donné le 21 décembre dernier ses directives sur les aides économiques aux entreprises que les États et les collectivités territoriales pourront accorder pendant la période 2007-2013. Le Gouvernement, qui a obtenu le maintien d'un dispositif en faveur de la France, a transmis les cartes des territoires retenus dans chacune des régions, sachant que Bruxelles a diminué les zonages des deux tiers par rapport à la période 2005-2006. Les préfets de région vous ont fait des propositions, monsieur le ministre, se transformant pour l'occasion en géographes-cartographes, remettant cent fois sur le métier leur ouvrage. Il apparaît ainsi que l'Auvergne se trouve ramenée à 17 % de sa population zonée.

M. Jean-Paul Bacquet. C'est scandaleux !

M. Jean Proriol. Cette situation a suscité beaucoup de débats, au cours desquels on a vu apparaître des cartes protéiformes, organisées tantôt selon des logiques axiales, tantôt selon des logiques spatiales. Des zones jadis bénéficiaires et dorénavant exclues se sentent fragilisées, même si l'on admet pour quelques territoires un zonage transitoire de deux ans.

Comment compenser cette perte pour les zones non bénéficiaires des meilleures aides à l'emploi lorsqu'elles auront un ou des projets ? On parle de l'existence d'une "réserve". On parle aussi de porter les aides de minimis à 150.000 euros...

Par ailleurs, c'est Bruxelles qui aura le dernier mot et qui validera ou non vos propositions.

M. Jacques Myard. Scandaleux !

M. Jean Proriol. Mais l'Europe se soucie-t-elle de la solidarité entre les territoires ruraux et les zones très attractives ? Décidément, les zonages PAT, en plein rétrécissement, ne sont-ils pas une espèce en voie de disparition ?

M. le président. La parole est M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire. Monsieur le député, la prime d'aménagement du territoire est attribuée à des entreprises qui ont un projet de développement ou d'implantation sur des territoires en difficulté. Entre 2000 et 2006, elle aura permis à l'État et aux collectivités locales d'engager 640 millions d'euros qui, par effet de levier, auront aidé 1 300 projets d'entreprise, pérennisé 11 000 emplois et généré près de 25 milliards d'euros d'investissements dans les territoires.

Il y a un an, avec les dix nouveaux pays entrants, la Commission européenne avait décidé que la France, comme d'autres pays de l'Union, ne bénéficierait plus de la prime d'aménagement du territoire pour la période 2007-2013. C'était pour nous inacceptable et, un an après, c'est un immense succès pour le gouvernement de Dominique de Villepin que de l'avoir fait revenir sur cette décision. Avec Nicolas Sarkozy, nous avons engagé un rapport de force avec la Commission et nous avons gagné. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste.) Nous avons obtenu de conserver 9,3 millions d'habitants

en territoire difficile dans le dispositif, de manière permanente. Nous avons aussi obtenu une phase transitoire jusqu'en 2008 pour 4,3 millions habitants de plus. Enfin, nous avons obtenu de la souplesse par rapport au dispositif précédent : alors l'on exigeait une action dans de grands bassins d'emploi, de l'ordre de 400 000 à 500 000 habitants, le ciblage beaucoup plus fin qui a été retenu - 20 000 à 30 000 habitants - nous permet d'aider beaucoup de territoires fragilisés ou rencontrant des difficultés économiques.

Enfin, votre question montre que nous risquons d'être confrontés à un certain nombre de situations de crise. Nous avons donc conservé, pour les sept années à venir, une réserve démographique de 430 000 habitants, que nous utiliserons chaque fois qu'une difficulté se présentera.

Telle est, monsieur le député, notre politique d'équité entre les territoires. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Merci de renouveler votre cotisation et votre abonnement.

Prénom NOM :

ADRESSE POSTALE :

Attaches en Auvergne :

(commune ou canton de lieu de séjour, siège social, sépulture familiale, lieu de naissance ou maison de famille, etc.)

Mentions facultatives

Fonction ou profession ou activité :

Adresse électronique :

Rappel de cotisation et d'abonnement

Cotisation à l'association (1901) "Comité de la haute Auvergne" : 20 €

Abonnement au trimestriel "Regards d'Auvergne" : 20 €

TOTAL = _____ €

La cotisation à l'association engendre un **justificatif fiscal** qui ouvre droit à réduction d'impôt.
Chèque adressé au/à l'ordre du "Comité de la haute Auvergne", 10 rue Monge, 75005 Paris

COMITE DE LA HAUTE AUVERGNE

www.comite-haute-auvergne.fr

Conseil d'administration

Présidents : Jean Gandilhon Gens d'Armes (de 1963 à 1972)

Jean Teissède (de 1972 à 1990)

Jean Peythieu (de 1991 à 2002)

Christian Gard (depuis 2002)

Vice-présidents : Eugène Chambon, chef d'entreprise

Marcel Martin, conseiller d'Etat

Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes, docteur en sciences économiques

Francis Quiers, ancien président de société, auteur

Secrétaire général : Frédéric Maynier

Trésorier : François Sevestre

Administrateurs :

Bruno d'	Aligny	Ancien directeur dans un groupe d'assurance
Jean-Noël	Bonal	Chef d'entreprise
Jean-François	Balthazar	ENA, directeur général assurances
Bruno	Chavialle	Chef d'entreprise
François	Collette	Cadre de direction
André	Delanne	Président de chambre à la Cour d'appel de Paris
Alain	Delcamp	Directeur général au Sénat
Jérôme	Delcamp	Commissaire priseur (hôtel Drouot)
Robert	Four	Editeur de tapisserie d'art
Jacques	Laroque	Président de syndicat
Guy	Lescure	Avocat fiscaliste
Michel	Magot	ENA, directeur à Saint-Gobain
Jean-Claude	Magrin	Président de l'Aurillacoise
Jean	Mathieu	Président de la Fédération des amicales du Cantal
Jean-Pierre	Pomier	Avocat général honoraire
Bernard	Robert	Directeur honoraire à la Banque de France
Alain	Sauret	Avocat, président du cabinet Barthélémy
Jean-François	Serre	Chef de mission ministérielle
Marcel	Tribier	Expert près la Cour d'appel de Paris
Roger	Vidal	Président de " <i>La Veillée d'Auvergne et du Massif Central</i> "